

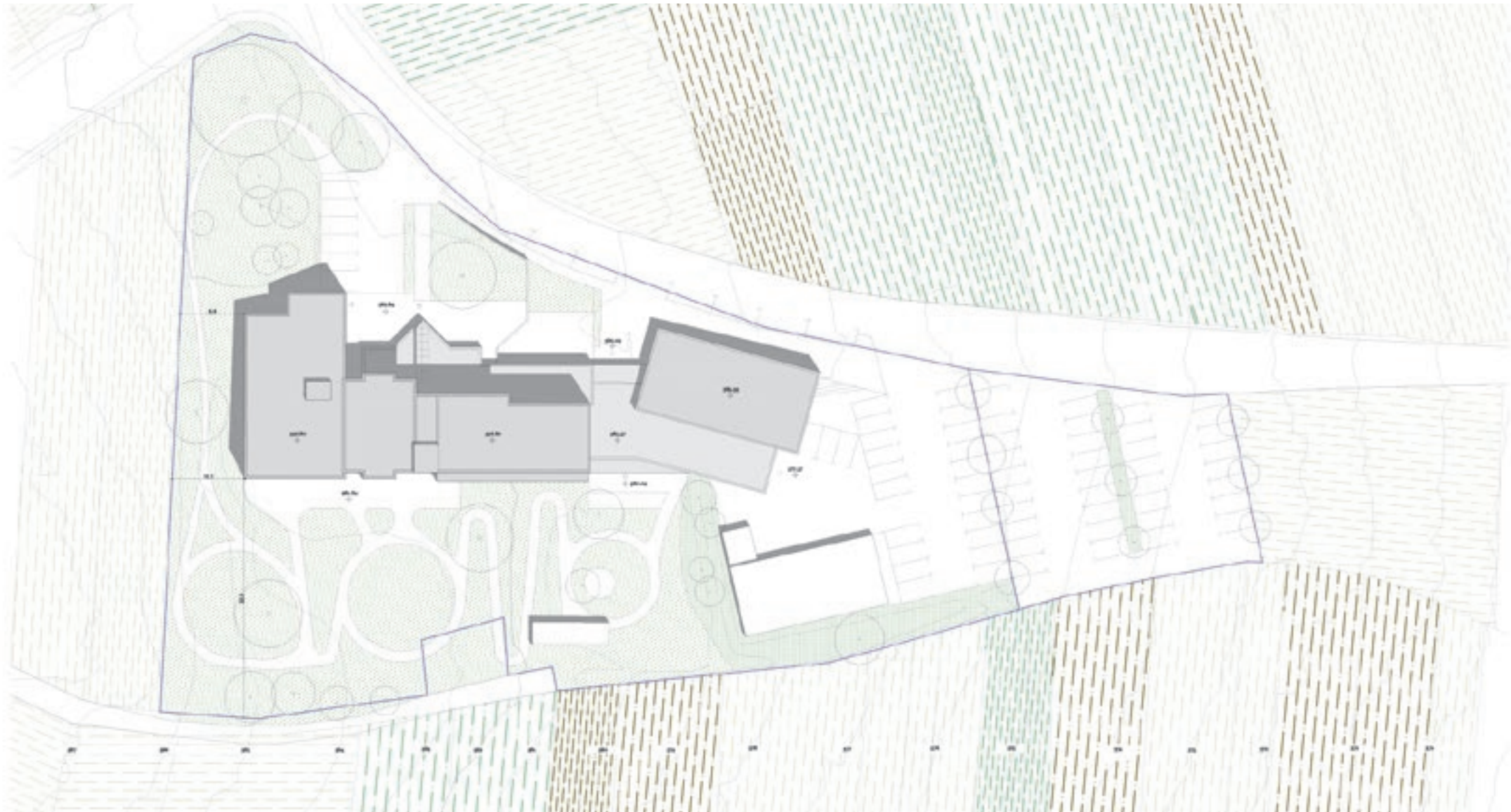
CONCOURS DE PROJETS

AGRANDISSEMENT DE L'EMS, FOYER «PIERRE-OLIVIER» À CHAMOSON

RAPPORT DU JURY – JUILLET 2021



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS



CONCOURS DE PROJETS AGRANDISSEMENT DE L'EMS FOYER «PIERRE-OLIVIER» À CHAMOSON

MANDANT / MAITRE DE L'OUVRAGE

Le présent concours de projets est organisé par la Fondation Foyer Pierre-Olivier EMS à Chamoson, mandant et maître de l'ouvrage en collaboration avec les services cantonaux de la santé publique (SSP) et de l'immobilier et patrimoine (SIP).

SITUATION ACTUELLE, INTENTIONS DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE, DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU CONCOURS

Le Foyer d'accueil pour personnes âgées ouvert en 1967 par la Fondation Foyer Pierre-Olivier accueille 59 pensionnaires.

Bâti en plein cœur du vignoble, il est à 500m du village de Chamoson.

Orienté plein sud, il domine la vallée du Rhône et fait face aux Alpes valaisannes. Implanté dans un site majestueux, le foyer bénéficie d'un environnement calme et paisible.

La Fondation du Foyer Pierre-Olivier a procédé au cours des années à plusieurs agrandissements et rénovations, 1976 – 1994 – 2003 – 2005 – 2013. Le tableau annexé détaille les phases d'interventions.

Afin de diminuer le nombre de chambres doubles et améliorer le confort des résidents, la transformation du bâtiment doit être complétée par la construction d'une extension. Les projets doivent répondre aux exigences du programme cadre des locaux d'EMS du Canton du Valais.

L'EMS actuel contient 59 lits répartis dans 39 chambres, ainsi qu'une chambre de décharge avec 1lit. L'EMS souhaite s'agrandir afin d'une part de diminuer fortement le nombre de chambres à 2 lits et d'autre part d'offrir à toutes les chambres une salle de bain privée.

Le nombre total de résidents sera augmenté d'une unité (60 résidents).

53 chambres doivent être proposées dont 16 chambres doubles existantes aménagées en chambres simples et 37 chambres neuves ou transformées.

20 chambres existantes à 1 lit ne disposent pas de sanitaires individuels. Ces chambres doivent être transformées ou remplacées pour correspondre aux normes actuelles et disposer d'une salle de bain privée.

Des séjours d'étage correspondant au nombre de résidents doivent être créés pour chaque unité. Une nouvelle cuisine est à prévoir dans l'extension.

Des liaisons couvertes et chauffées sont à prévoir à chaque étage. L'étage existant et l'extension fonctionneront comme un ensemble.

GENRE DE CONCOURS ET TYPE DE PROCÉDURE

Le présent concours est un concours de projets d'architecture à un degré en procédure ouverte selon les articles 3.1.b; 3.3 et 6.1 du règlement SIA 142, édition 2009 ainsi que d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa 4, d'une procédure ouverte selon l'art. 12 alinéa a de l'AIMP du 25 novembre 1994 et 15 mars 2001 et l'art. 9 de la Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 8 mai 2003.

LANGUE

La langue officielle pour la procédure du concours, ainsi que pour la suite des opérations est le français exclusivement.

PRESCRIPTIONS OFFICIELLES

Le concours est régi par les prescriptions officielles suivantes :

- Accord sur les marchés publics (AMP) de l'organisation mondiale du commerce (OMC / WTO) du 15 avril 1994 et annexes concernant la Suisse
- Loi fédérale sur le marché intérieur du 6 octobre 2005 (LMI)
- Loi du 8 mai 2003 concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics
- Accord intercantonal du 25 novembre 1994 / 15 mars 2001 sur les marchés publics (AIMP)
- Ordonnance du 11 juin 2003 sur les marchés publics.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux groupes formés obligatoirement d'un architecte (ou d'un groupement d'architectes) responsable du groupe et d'un ingénieur civil (ou d'un groupement d'ingénieurs civils).

Les partenaires du groupe doivent être établis en Suisse ou dans un pays signataire de l'Accord sur les marchés publics du 15.04.1994 et **ne peuvent participer qu'à ce seul groupe, sous peine d'exclusion**, de même que les bureaux à plusieurs succursales ne peuvent participer qu'à ce seul groupe. Aucun des membres du groupe ne doit se trouver dans l'une des situations définies par l'article 12.2 du règlement SIA 142.

Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, doivent être inscrits sur la liste permanente d'un canton suisse, ou diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou inscrits au registre suisse A ou B, ou répondant aux exigences de la liste permanente du canton du Valais, fixées par le service social de la protection des travailleurs (tél. : 027/606.74.00 (F) 027/606.74.01 (D)).

Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, qui ne sont associés que pour un temps déterminé doivent tous remplir les conditions de participation.

Les collaborateurs occasionnels engagés pour le concours doivent remplir les conditions de participation. Leurs noms devront être inscrits sur la fiche d'identification.

Un architecte, respectivement un ingénieur civil, employé, peut participer au concours si son employeur l'y autorise et ne participe pas lui-même au concours comme concurrent, membre du jury ou expert. Le cas échéant, l'autorisation signée de l'employeur devra être remise dans l'enveloppe contenant la fiche d'identification.

Les conditions doivent être remplies à la date de l'inscription. Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, porteurs d'un diplôme étranger ou inscrits sur un registre étranger doivent fournir la preuve de l'équivalence de ces qualifications.

CRITÈRES DE JUGEMENT

Les projets seront examinés et appréciés en fonction des qualités qu'ils exprimeront dans les aspects suivants, sans ordre hiérarchique :

- Pertinence de l'insertion dans le site et qualités des relations établies avec le bâtiment existant
- Qualités fonctionnelles, structurelles et spatiales du projet
- Expression architecturale et adéquation au thème
- Économie générale du projet.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Les réponses aux 36 questions anonymes ont été publiées sur SIMAP et envoyées par mail à tous les concurrents inscrits ainsi qu'aux membres du jury le 15 mars 2021.

JURY

Le jury est composé des personnes suivantes :

Président :

M. Philippe Venetz architecte cantonal, chef du Service Immobilier
et Patrimoine

Membres non-professionnels :

M^{me} Erika Théoduloz-Burrin membre du conseil de Fondation Pierre-Olivier
M. Philippe Vouillamoz directeur du Foyer Pierre-Olivier

Membres professionnels :

M^{me} Geneviève Bonnard architecte EPFL, FAS, SIA, Monthey
M. Adrian Kramp architecte EPFL, FAS, SIA, Fribourg
M. Miguel Fernandez Ruiz Dr ès Sciences, ing. civil UPM, Écublens

Suppléants non-professionnels :

M^{me} Mireille Bochud directrice MB Conseil, projet formation
M. Patrick Schmaltzried membre du conseil de Fondation Pierre-Olivier

Suppléant professionnel :

M. Christophe Lugon-Moulin architecte au Service Immobilier et Patrimoine
M. Michel Troillet architecte, bureau Archéïon, Martigny

Experts :

M^{me} Amélie Wenger-Reymond ingénieure au service de la santé publique
M^{me} Ljubiça Vuignier infirmière-chef, Foyer Pierre-Olivier

*M^{me} Erika Théoduloz-Burrin remplace M. Stéphane Coudray, président du conseil de
Fondation Pierre-Olivier, excusé pour des raisons personnelles.*

EXAMEN PRÉALABLE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé par le Service de l'Immobilier et patrimoine.

Il a porté notamment sur les points suivants :

Délai du rendu, anonymat

40 équipes se sont inscrites au concours pluridisciplinaire, 36 projets ont été retournés dans les délais et numérotés de manière aléatoire.

Toutes les maquettes ont été remises dans les délais et réceptionnées par une personne neutre. Tous les projets et maquettes reçus respectent l'anonymat.

Respect du périmètre du concours

Tous les projets remis respectent le périmètre du concours.

Respect des prescriptions

Les distances de sécurité incendie doivent être vérifiées en fonction de la matérialité pour le projet 11.

Tous les projets respectent les alignements sur les routes.

Les projets 28 et 35 s'implantent partiellement dans le jardin thérapeutique à conserver en l'état.

Programme des locaux

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications au programme des locaux. Elles sont signalées dans l'analyse détaillée de chaque projet contenu dans le rapport technique. Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.

Valeurs statistiques

Considérant que les valeurs statistiques, calculs du cube SIA, des surfaces de façade, des surfaces brutes de plancher et de toitures, n'étaient pas des éléments déterminants pour les premiers tours d'élimination, ces valeurs n'ont pas été contrôlées pour l'ensemble des projets.

Les volumes SIA des projets retenus au dernier tour ont été vérifiés avant l'analyse finale et l'établissement du classement.

JUGEMENT ET ANALYSE DES PROJETS

Le jury s'est réuni les jeudi 24 et vendredi 25 juin 2021 à la halle aux vousoirs de l'usine électrique de Chandoline.

Préalablement au jugement, il a passé en revue l'ensemble des 36 projets affichés, afin de s'informer des résultats du contrôle technique et de prendre connaissance des caractéristiques de chaque proposition.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable et analysé en détail les questions liées au respect des prescriptions, le jury, conformément à l'article 19.1 alinéa b) de la norme SIA 142, décide d'accepter tous les projets au jugement. Néanmoins les trois projets suivants feront l'objet d'une mention s'ils devaient être retenu pour la répartition des prix, art 22.2 et 3 SIA 142 :

- N°11 SAMOU
- N°28 DANS LE JARDIN
- N°35 GENIUS LOCI

1^{er} tour d'élimination

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale dans leur relation au site, aux infrastructures et accès existants mais aussi dans leur organisation fonctionnelle. Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés. Les projets éliminés au premier tour sont les suivants :

- N°07 CONTRASTES
- N°16 TANDEM À SIX DE GRU
- N°21 LES NOUVEAUX PLATEAUX
- N°25 SMARTHOME
- N°31 LE FLEUVE ET LA MONTAGNE
- N°35 GENIUS LOCI
- N°36 BOUSSOLE

2^e tour d'élimination

Pour le deuxième tour, le jury reprend de manière plus approfondie les critères du premier tour en s'attachant à souligner les valeurs intrinsèques des propositions. Sont particulièrement étudié : le rapport et le dialogue entre les bâtiments, la qualité des espaces extérieurs, le fonctionnement général du projet ainsi que l'organisation et la qualité des espaces intérieurs et enfin l'impact sur le bâtiment existant et l'économicité de la proposition. Le jury a éliminé, au deuxième tour, les projets suivants :

- N°03 ENTOURAGE
- N°08 TOUJOURS ENSEMBLE
- N°12 BARNEY GUMBLE
- N°13 CHAM'S ISLAND
- N°18 SYMBIOSE
- N°26 PRINTEMPS, ÉTÉ, AUTOMNE, HIVER ... ET PRINTEMPS
- N°29 SARMEÏN
- N°30 «IN»
- N°32 DU CEP À LA CIME

3^e tour d'élimination

Durant le troisième tour, le jury a analysé en détail les projets du point de vue des futurs utilisateurs et exploitants afin de comprendre le fonctionnement et les relations entre les différentes parties du programme. Une attention particulière est portée également aux réflexions de l'ingénieur civil ainsi qu'aux contraintes de la réalisation des travaux, pendant laquelle l'EMS doit pouvoir rester en exploitation. Les différents aspects thématiques abordés sont débattus par le jury. Les projets suivants sont éliminés au troisième tour :

- N°01 ENSIEME
- N°02 JUSTINE, MARIA ET CAMILLE
- N°05 FRANKENWEENIE
- N°06 ANNE ET CAMILLE
- N°09 MAC
- N°10 SOURCE VIVE
- N°11 SAMOU
- N°15 JUDD
- N°20 LE SIX DE GRU
- N°22 LE GRAND ARVIN
- N°27 LESS IS MORE
- N°28 DANS LE JARDIN
- N°33 SAC À DOS

Repêchage

Arrivé au terme des trois tours d'élimination, le jury a procédé à un tour de contrôle en repassant en vue tous les projets. Il confirme ses décisions et ne repêche aucun projet.

CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury dispose d'une somme globale de Fr. 91'000.- HT pour attribuer des prix et des mentions. Il décide de classer les 6 projets restants et de leur attribuer les montants suivants :

1^{er} rang / 1^{er} prix

Projet N°34	JOURNÉES ENSOLEILLÉES	CHF 30'000.-	HT
-------------	-----------------------	--------------	----

2^e rang / 2^e prix

Projet N°14	BOURGEON	CHF 20'000.-	HT
-------------	----------	--------------	----

3^e rang / 3^e prix

Projet N°23	GREG	CHF 15'000.-	HT
-------------	------	--------------	----

4^e rang / 4^e prix

Projet N°24	BOURGEON	CHF 11'000.-	HT
-------------	----------	--------------	----

5^e rang / 5^e prix

Projet N°17	LE JARDIN DES VIGNES	CHF 8'000.-	HT
-------------	----------------------	-------------	----

6^e rang / 6^e prix

Projet N°04	TRAIT D'UNION	CHF 7'000.-	HT
-------------	---------------	-------------	----

Arrivé au terme de ses délibérations, le jury, à l'unanimité
décide d'attribuer le 1^{er} rang, 1^{er} prix au projet :
n° 34, devise " Journées Enseignées "
et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Sion, le 25 juin 2021

Philippe Venetz



Erika Théoduloz-Burrin



Philippe Vouillamoz



Geneviève Bonnard



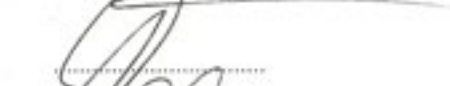
Adrian Kramp



Miguel Fernandez Ruiz



Mireille Bochud




Patrick Schmaltzried



Christophe Lugon-Moulin



Michel Troillet



Amélie Wenger-Reymond



Ljubiça Vuignier



CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

Au terme du jugement, le jury tient à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponses aux problèmes posés et remercie l'ensemble des concurrents pour leur contribution à la découverte de solutions.

La qualité et la diversité des propositions présentées ont mis en évidence la complexité à associer existant et agrandissement de manière à proposer un ensemble cohérent, rationnel et harmonieux.

À l'unanimité, le jury propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet N°34 «JOURNÉES ENSOLEILLÉES» la poursuite des études en vue de sa réalisation, conformément à l'art. 1.16 du règlement-programme du concours ainsi que l'art. 22.3 du règlement SIA 142.

Par la précision de son implantation et la pertinence de la mise en place du programme, ce projet répond efficacement aux différentes contraintes en présence. Comme un agrandissement juxtaposé au bâtiment actuel permettant de limiter les nuisances du chantier ainsi que le phasage des interventions sur l'existant.

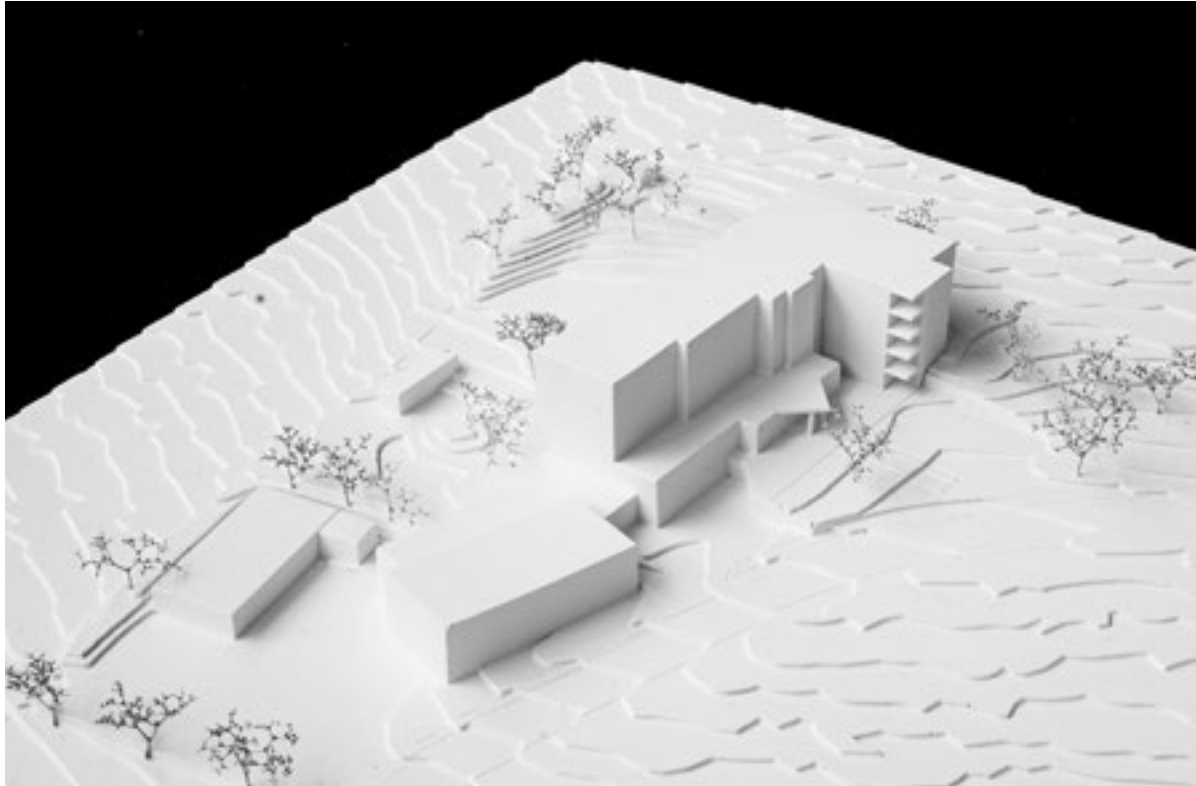
Le jury apprécie l'approche pragmatique, la simplicité et la sensibilité de la proposition, avec une réduction des moyens comme réponse à la problématique budgétaire.

EXPOSITION

Le vernissage officiel de l'exposition du concours aura lieu le mardi 27 juillet 2021 à 17h30 à la halle aux vousoirs de l'usine électrique de Chandoline, rue de la Dixence 68 à Sion.

Les projets seront exposés du mercredi 28 juillet au vendredi 6 août 2021. Entrée libre tous les jours, week-end compris, de 08h30 à 17h30.

PROJETS PRIMÉS



N°34 JOURNÉES ENSOLEILLÉES

1^{ER} RANG / 1^{ER} PRIX

SEDANO ARCHITECTURE GMBH, BÂLE

Collaboratrice :

Monica Sedano

GRUNER AG, BÂLE

Collaborateurs :

Michael Schumacher, Sandro Brunella, Sven Brand, Pascal Münch, Florian Strauch,
Jeffrey Henkies, Sabrina Vanne, Pascal Münch, Florian Strauch, Jeffrey Henkies,
Sabrina Vanne

L'agrandissement du foyer «Pierre-Olivier» prend la forme d'une nouvelle aile accolée au nord, délimitant la place d'accueil de l'entrée principale maintenue au rez supérieur. Cette implantation permet de maintenir le jardin ouest, sans impacter les aménagements du parking et les petits édifices de service au sud. La place d'accueil en balcon sur le vignoble s'en trouve renforcée.

Le jury apprécie la précision de la proposition, son intégration subtile et sa morphologie en adéquation au site et au bâtiment actuel. Il reconnaît une attitude simple, rigoureuse, pragmatique et maîtrisée, avec une réduction de moyens comme réponse à la problématique budgétaire.

Le fonctionnement du rez supérieur reste proche du fonctionnement actuel, avec les espaces d'accueil et séjours communs traversant, complétés des espaces de la nouvelle aile avec son salon d'angle.

Le rez inférieur reçoit la nouvelle cuisine aménagée dans le socle sous la salle Bellevue, en relation avec la salle multifonctions, desservie par l'entrée secondaire dénommée «accès événements».

La nouvelle configuration de l'étage type offre des séjours aux positions stratégiques. Le séjour d'étage, adjacent à la circulation, prolongé d'une loggia, occupe l'angle nord-ouest, bénéficiant d'une vue sur le village. Des coins séjours ponctuent les extrémités des couloirs, pour offrir des dilatations agréables et lumineuses. Les chambres du bâtiment existant sont réorganisées de manière rationnelle, sans impacter la structure porteuse, avec l'aménagement des sanitaires dos à dos occupant une trame sur trois. La même disposition des chambres et des sanitaires est reprise pour la nouvelle aile. La faible privacité de la chambre, sans hall formant un seuil, est compensée par la générosité de sa surface et par l'organisation des chambres en sous-espaces.

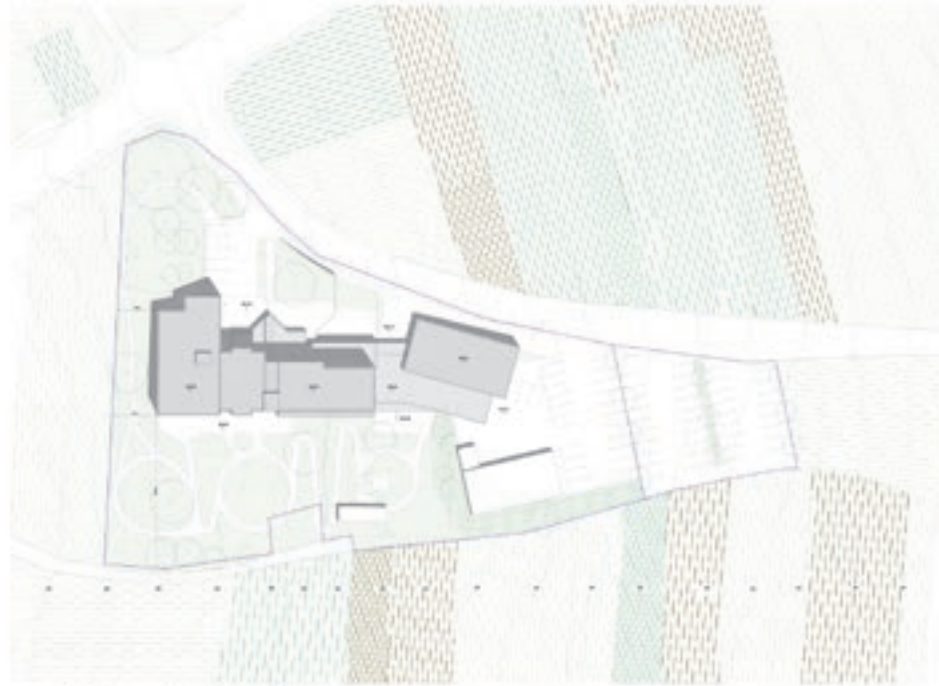
Le jury reconnaît les qualités spatiales et fonctionnelles de l'étage type, qui parvient à insuffler une nouvelle qualité d'habitat à l'existant dans un rapport équilibré

avec l'agrandissement. Cet équilibre se retrouve dans le choix d'une matérialité et d'une expression apte à dialoguer avec l'existant, sans ostentation. La fenêtre à la française protégée d'un garde-corps décoratif est reprise pour éclairer le séjour sud, renouvelant à peu de moyens l'expression de la façade d'entrée du foyer.

L'agrandissement nord, déportant le centre de gravité de l'EMS, questionne l'usage de la salle multifonctions, notamment pour les repas et le long parcours induit pour les résidents. La proposition démontre le potentiel d'usage de cette salle à la maintenir comme salle multifonctions, idéale pour les activités et les événements du foyer, avec une capacité d'accueil élargie. Il en découle une relocalisation de la salle-à-manger à usage quotidien au rez, à la place de la salle Bellevue.

Le jury relève la pertinence du projet du point de vue de sa faisabilité tant économique que constructive: un projet réaliste, permettant le phasage des interventions sur l'existant, et un agrandissement juxtaposé permettant de limiter les nuisances du chantier. Le volume raisonnable de la nouvelle aile et les interventions limitées dans l'existant devraient permettre de s'approcher de la cible budgétaire.

La proposition architecturale comprend la construction d'un nouveau volume accolé à la structure existante. Ce choix est pertinent et, allié à une matérialité en béton armé, permet une synergie entre l'ancienne et la nouvelle structure en termes de réponse parasismique. En général, des solutions simples et rationnelles sont proposées au sujet de la nouvelle structure, et des potentielles évolutions ou optimisations sont possibles (par exemple pour la solution de façade porteuse et isolante). Une qualité relevée du projet est en outre celle d'avoir des travaux très restreints dans l'existant. Ce choix favorise une construction aisée et une maîtrise des coûts, en intégrant les confortements parasismiques nécessaires. De même un potentiel très favorable pour un phasage de construction adapté découle des choix adoptés.



Plan d'ensemble site



Topographie et paysage

La proposition "Chalet réinventé" pour l'agrandissement de l'EMS Foyer Pierre-Olivier à Chamson est basée sur trois principes fondamentaux. En premier lieu, proposer un volume très vertical, adapté au relief et parfaitement intégré, au tissu existant dominant grâce au langage typologique. En second lieu, garantir l'opacité de l'EMS vis-à-vis du paysage de montagne de la vallée. En troisième lieu, réinventer l'architecture de volume existant dans un environnement sans autre présence que possible paysagère existante.

En troisième temps, s'adapter à la topographie et intégrer une rupture verticale et de servir sur deux niveaux (un étage habitable et un étage technique) qui doivent être strictement séparés et adaptés à leurs usages et besoins de la grande hauteur des lieux. Les volumes peuvent à terme à partir de nouvelles formes de la création une véritable essence de l'architecture typologique "Chalet réinventé" grâce au caractère de verticalité de cette approche qualifiée architecturalement, la présence et l'absence de volumes dans les lieux, se passent sans pour cela de rigueur et de stabilité d'architecture et s'adaptent à ce.

Dans le cadre respect des directives techniques et des directives architecturales, nous proposons un bâtiment capable de faciliter l'adaptation ultérieure de l'EMS dans le cadre, tout, le volume est une grande place sur le site existant, pour l'agrandissement de l'EMS, dans le contexte de volume existant. Le tout sera révisé à partir topographique.

L'agrandissement de l'EMS réinventé se situe en trois niveaux et offre

Le projet offre à l'habitant une solution globale, l'ensemble étant conçu comme un espace habitable plus que comme un simple appartement. Il est proposé dans un volume simple, adapté de l'habitat à l'existence, en relief vertical de la haute montagne et l'architecture, grâce au relief de terrain.

L'ensemble des espaces publics et privés est conçu en trois niveaux séparés, un étage avec les parties et les places. Dans le cadre existant, le volume existant d'origine est agrandi afin de créer une véritable continuité de projet dans le cadre de la rénovation et de l'existence en relief (part de l'impact de verticalité). L'usage de la ville habitable devient le projet.

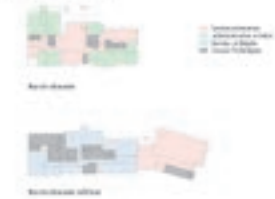
Dans un cadre existant, nous proposons l'agrandissement de l'EMS en agissant sur la partie de la ville. La zone offre une solution de volume et une solution de volume TV. Elle offre une solution de volume et une solution de volume, qui se présente à l'habitant sur un plan unique.

En troisième temps de l'agrandissement, un volume peut servir une solution à grande échelle dans la ville de Chamson. La zone offre une solution de volume et une solution de volume. La zone de volume, à l'issue de la ville de Chamson, se présente à l'habitant.

Tout les aspects de volume et les détails sont au service de volume habitable. La solution est un développement vertical au sein de volume existant afin de garantir l'existence et la ville de Chamson. La zone offre une solution de volume et une solution de volume, qui se présente à l'habitant sur un plan unique.

Enfin, le projet de volume et les détails sont au service de volume habitable et le volume de l'existence se présente à l'habitant de la ville de Chamson. La zone offre une solution de volume et une solution de volume, qui se présente à l'habitant sur un plan unique.

Les volumes existants habitent et les volumes habitables peuvent être dans l'agrandissement de volume existant. Les volumes existants habitent et les volumes habitables peuvent être dans l'agrandissement de volume existant.



Volume existant

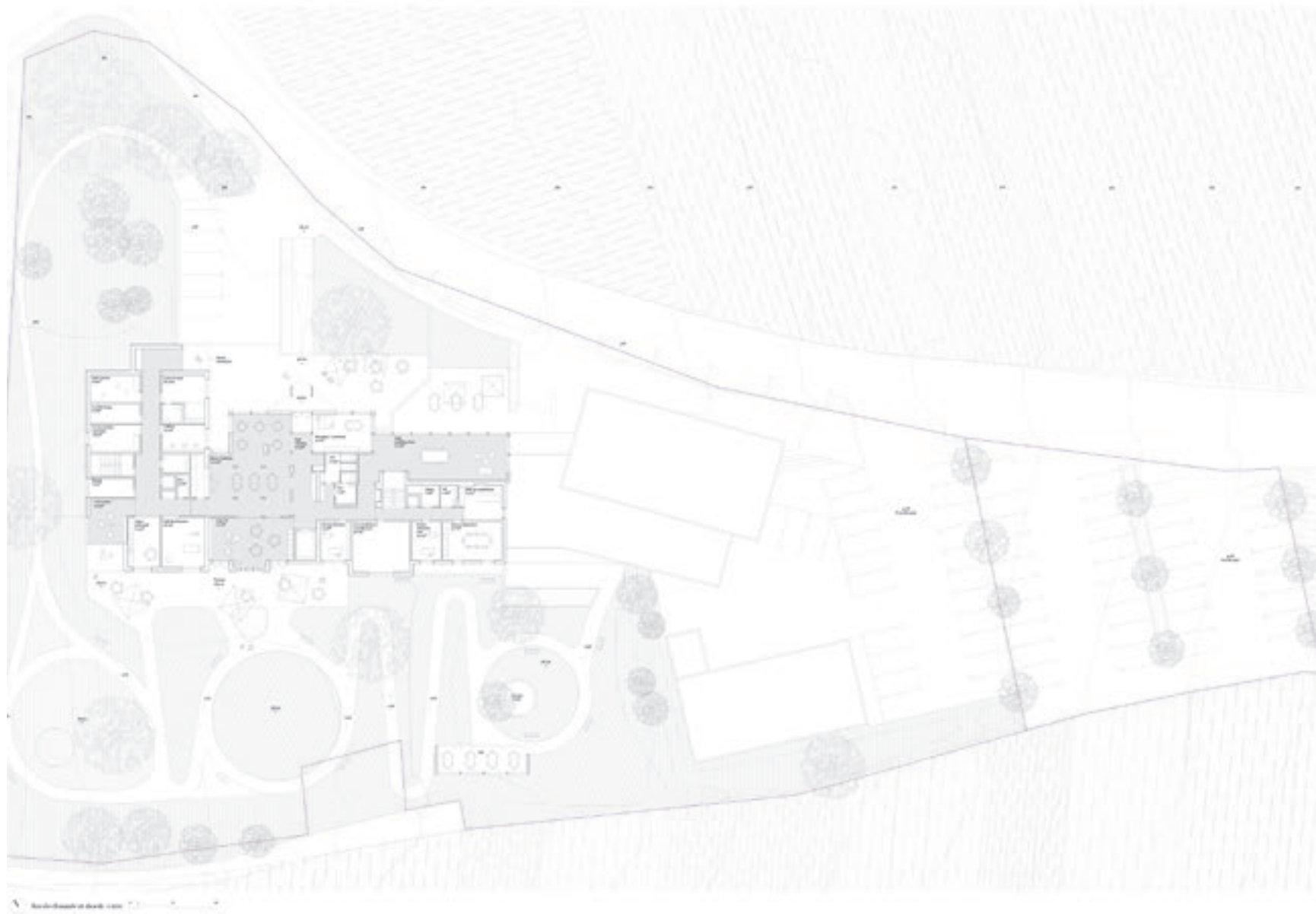
Volume existant réinventé



Élévation existant 1/2000



Élévation existant 1/2000





Côté N°4 - 1/100



Elevé sud-est 1/100



Elevé sud-ouest 1/100



Chambre 1/100

FACIÈRE
Alu-bronze vitré
Miroir et vitrage à double isolation
Alu-bronze

PLAFOND
Alu-bronze encastré de 60x60
+ Plafond
+ Plafond en fibre de verre
+ Plafond en fibre de verre
+ Plafond en fibre de verre
+ Plafond en fibre de verre
+ Plafond en fibre de verre

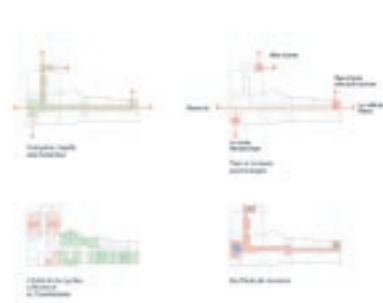
PLOMBERIE
+ Plomberie
+ Plomberie en fibre de verre
+ Plomberie en fibre de verre
+ Plomberie en fibre de verre
+ Plomberie en fibre de verre
+ Plomberie en fibre de verre



1er étage



2nd étage



Stratégie de l'insolation en partie de l'extension type résidentielle

Pour l'extension résidentielle, le maître a exigé une stratégie d'insolation en y ajoutant de plus de la moitié de la surface totale par étage. L'agrandissement permet de respecter le confort thermique de la résidence sans compromettre la répartition de terrain et les parcs. Une étude comparative de l'extension, par déplacement d'un pied de façade face à la seconde partie, a été réalisée et a permis de valider la partie résidentielle.

L'agrandissement se compose de 2 résidences individuelles avec, une offre de terrain. Les résidences individuelles ont été conçues pour être individuelles ou en duplex. Elles proposent également de réserver les résidences individuelles au nord de la façade de la partie résidentielle à cette fin. Elles sont disposées de façon à l'agrandissement, à chaque étage, une résidence individuelle est construite.

Après avoir l'agrandissement par un logement avec façade de la résidence, une proposition de plan de rez-de-chaussée de la rue générale qui offre une répartition. Elle se fait, avec une offre de terrain de la résidence au nord de la façade de la partie résidentielle. Elle propose également de réserver les résidences individuelles au nord de la façade de la partie résidentielle à cette fin. Elles sont disposées de façon à l'agrandissement, à chaque étage, une résidence individuelle est construite.

En termes de confort de répartition thermique, elle est conçue, avec de l'extension résidentielle respectant et le terrain. Elle a été conçue pour le confort thermique de la résidence résidentielle et le confort thermique de la résidence résidentielle. Elle a été conçue pour le confort thermique de la résidence résidentielle et le confort thermique de la résidence résidentielle.

Une analyse de terrain de l'extension avec une offre de terrain résidentielle pour la partie résidentielle, les résidences individuelles de la partie résidentielle.



Représentation schématisée et descriptive de la construction

Il est dans les caractéristiques de TEMS, ainsi que les objectifs économiques et de développement, de réaliser dans le programme de travaux, une progression au développement de la structure existante par une extension structurale de progression et une mise à jour de la construction existante d'origine (développement structuré, usage et long terme).

La structure fait appel à des planchers et des murs structurels en béton. Une progression des niveaux supérieurs sera assurée et les éléments existants sont en béton, qui feront une progression de charge existante. Les murs, ainsi que les planchers, d'existence et d'origine, les espaces existants ou ceux d'un nouveau plancher plus bas.

C'est la progression qui se fait par construction et rénovation en béton aux étages et les nouvelles structures d'origine pour être en progression de travaux. Les profils des planchers existants sont adaptés à la structure existante de l'extension et la structure existante est celle d'un nouveau plancher plus bas.

La façade est une structure de béton structurel, généralement avec une base en béton.

Les plans sont conçus pour une grande diversité de besoins et de besoins et sera à part important que le terrain est en béton et capable de faire l'ensemble d'un ensemble existant. Il est dans les plans de travailler les besoins structurels de l'ensemble.

Une façade importante d'origine des travaux existants, dans le bâtiment existant, sera dans l'agrandissement. On a un étage existant, on doit à l'ensemble une partie qui a été faite, après l'usage, l'usage et l'usage à un étage.

Après l'usage des structures, les structures existantes seront dans, dans les conditions de base de l'ensemble, avec progression en béton et en béton, dans l'ensemble et dans.

Les plans de base et de base existants ont été conçus et développés de manière à respecter les exigences d'usage. Les plans existants de base sont conçus d'un ensemble de progression existante existante, ainsi que les plans existants des espaces existants existants existants par les travaux et les plans de base. Les plans, avec progression en béton structurel avec d'origine l'ensemble l'ensemble de l'ensemble.



N°14 BOURGEON

2^E RANG / 2^E PRIX

ENRIC ARGEMI ARCHITECTE, GENÈVE

Collaborateur :

Enric Argemi

PERRETTEN & MILLERET SA, GENÈVE

Collaborateurs :

Julien Treleani, Jordi Argemi Carnicer

Le projet propose une implantation au Nord-Est, dans la partie supérieure de la parcelle. L'extension est créée par un nouveau volume posé perpendiculairement au bâtiment existant, offrant un angle protégé s'ouvrant vers le Sud-Est. Par cette disposition les éléments clés du site, tel le jardin thérapeutique, l'entrée principale supérieure et l'entrée inférieure secondaire sont maintenues. Il en résulte une articulation fine des raccords volumétriques entre l'existant et le neuf, avec une mise en valeur de l'entrée principale. Une entrée personnelle distincte est proposée depuis la place d'accueil.

La hall d'entrée se prolonge spatialement au travers de la cafétéria, se mettant en rapport avec le jardin. De part et d'autre de ce généreux espace public traversant sont disposées des locaux plus « internes » au fonctionnement de l'EMS. Les distributions verticales (existantes et neuves) se situent proche de l'entrée, avec un nouveau monte-lit accessible directement depuis l'extérieur.

Au rez-de-chaussée inférieur des simplifications du couloir existant sont prévues, mettant en rapport les circulations verticales et les accès aux locaux communs ou à la cuisine. Ces adaptations apparemment mineures sont faites à grands efforts, et ne semblent pas s'imposer. La cuisine est située à côté de l'entrée secondaire inférieure, proche de la salle polyvalente. Il en résulte des cheminements améliorés pour les résidents mais qui restent tout de même peu attractifs, pour un quotidien d'EMS. Il faudrait disposer la salle à manger au rez-de-chaussée supérieur, en rapport avec l'entrée.

Les unités de soins s'organisent par étage, autour du séjour commun situé dans l'articulation géométrique des deux ailes. Celui-ci offre une vue à l'Ouest sur le village de Chamoson. En relation directe se trouve le bureau des infirmières et les locaux annexes. La circulation dans les unités se caractérise par son système de « couloir en L » avec des espaces de rencontre aux extrémités. La partie nouvelle bénéficie d'un couloir en façade offrant une vue sur la zone d'entrée. Les chambres s'orientent quant à elles au Nord-Ouest avec une vue sur les montagnes.

Les interventions dans la partie existante sont relativement modestes, avec des adaptations ciblées sur les salles de bains des chambres. Par contre la modification de l'ascenseur et de la cage escalier pour être similaire à la nouvelle distribution verticale demande un effort très conséquent. Les reprises sur les façades restent très modestes et raisonnables.

Quant au langage architectural le projet ne recherche pas une expression unique, mais accepte la différence d'expression entre la partie existante et nouvelle. La nouvelle aile s'affiche comme un volume simple crépi, avec une construction classique massive, qui se caractérise par une perforation régulière des fenêtres. La façade est rythmée par des corniches horizontales à chaque étage. Il en résulte une modestie combinée avec la simplicité ordonnée tout à fait cohérente.

Le jury apprécie la justesse et la modestie de la proposition. Il s'agit d'un projet intelligent avec un fonctionnement convaincant au niveau des unités des soins. Par contre la répartition des fonctions publiques ne convainc pas de la même manière. Les adaptations proposées sur le bâtiment existant semblent difficilement réalisables en accord avec le cadre budgétaire annoncé.

Un nouveau volume en béton armé est disposé contre le bâtiment existant. Ce choix permet le développement d'une solution simple et efficace pour héberger une partie du programme. Il permet en outre de favoriser le comportement parasismique de l'ensemble, minimisant les interventions requises. Les solutions structurales pour l'extension ont été développées avec soin et sont convaincantes. Il est toutefois trouvé que les interventions sur le bâtiment existant sont trop lourdes, notamment la démolition de la zone de la cage d'escalier actuelle, péjorant la faisabilité et coûts du projet.

SECURITE ET AMPLIFICATION

Le bâtiment de l'EMS Foyer Pierre-Olivier représente un regard dans l'avenir, avec sa forme et son site au pied du village de Chamrousse. Situé en plein cœur du vignoble, il bénéficie d'une orientation Sud et d'un magnifique panorama sur le paysage environnant.

Le projet d'extension de l'EMS prévoit la construction d'un volume en forme de U, de façon à ce que le bâtiment soit ouvert, profane et une zone accueillante et agréable de la part des parents. Le nouveau bâtiment est relié à l'existant sur tous les étages et compte une présence spatiale et fonctionnelle avec celui-ci.

Ce parti pris permet d'optimiser la surface bâtie et de réduire l'impact visuel du volume de l'extension depuis la rue et depuis le plein thérapeutique, ce dernier est préservé dans toute son intégrité.

La simplicité du volume, son encaissement et la connexion précise avec le bâtiment existant garantissent une solution simple, économe et rationnelle, apte à concilier les coûts et une bonne gestion du chantier.

Dans le cadre de la rénovation, l'axe directeur est d'adapter le bâtiment existant à la programmation actuelle tout en prenant soin pour des choix architecturaux pertinents entraînant des coûts réduits. Pour ce faire, la structure existante est conservée afin de réaménager de façon efficace et rentable chaque étage. La transformation prévoit de suivre les espaces existants bien collectifs qu'individuels, de leur apporter lumière, perspective, confort et fonctionnalité.



Image aérienne, 1950 : Chamrousse vu du ciel, avec la vallée de Chamrousse visible dans le fond.

Image aérienne : L'architecture Pierre-Olivier au pied du site, entouré par les vignes.

ARCHITECTURE

Le bâtiment s'organise en quatre unités de soins de 10 chambres au premier étage et de 12 chambres aux étages supérieurs. L'étage type est organisé sur un axe central abritant les escaliers, les pièces de service et les espaces communs. La suite à manger d'entrée, stratégiquement placée à proximité des entrées et du bureau des infirmières, se trouve au centre de l'unité tandis que la salle TV et un petit séjour secondaire complètent les deux extrémités de l'axe de circulation.

Quant au Ras supérieur on trouve la continuité des zones communes, les locaux administratifs et des soins de la résidence, il y a, au Ras inférieur, une partie technique regroupant les locaux de soins, de soins de préparation des soins. La nouvelle cuisine et son agencement sont à part et en même temps, ont un accès direct à l'ensemble d'activités de la salle à manger et de l'espace polyvalent adjacent.

RACDES

Un des objectifs de l'intervention est de s'intégrer au tissu du contexte existant. On va ainsi, le projet propose un langage de façade simple, qui s'harmonise au bâtiment existant. Les volumes sont simples et sobres, adaptés à l'usage de la résidence, grâce à des découpage qui permettent de réaliser une transition naturelle entre les deux bâtiments d'époque différentes.

La façade est composée d'un système d'isolation périphérique avec triple vitrage, un écran durable et économique, et enrichi par les différents matériaux de façade et des corniches qui marquent un rythme horizontal correspondant aux étages. L'aspect extérieur s'harmonise parfaitement avec le bâtiment existant et renforce du caractère de la zone des vignes.

Spécificités

- Les logements
- Bureaux
- Espace collectif
- Espace technique et service
- Espace administratif et espace technique
- Espace extérieur et services



Intégration dans le site



1 - Installation des chambres
- Extension étage existant
- Mise en place de l'axe de circulation



2 - Niveau étage
- Construction d'une salle
- Développement d'un petit séjour secondaire



3 - Niveau étage
- Transformation d'entrée en volume technique collectif de deux en trois en reliant avec les locaux de MS

Planage



Étage type 1-1000



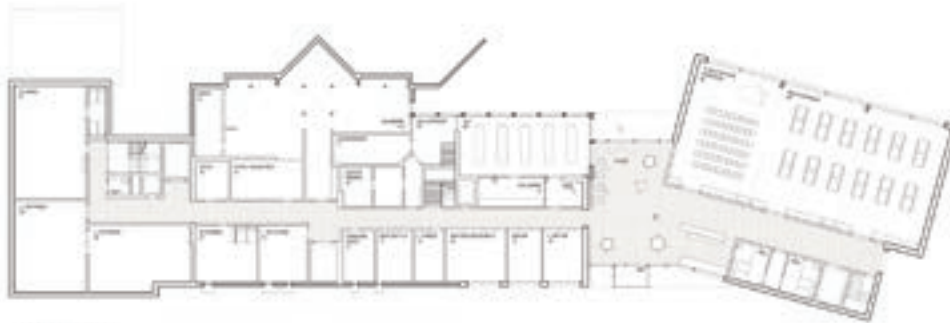
Ras supérieur 1-1000



Ras inférieur 1-1000



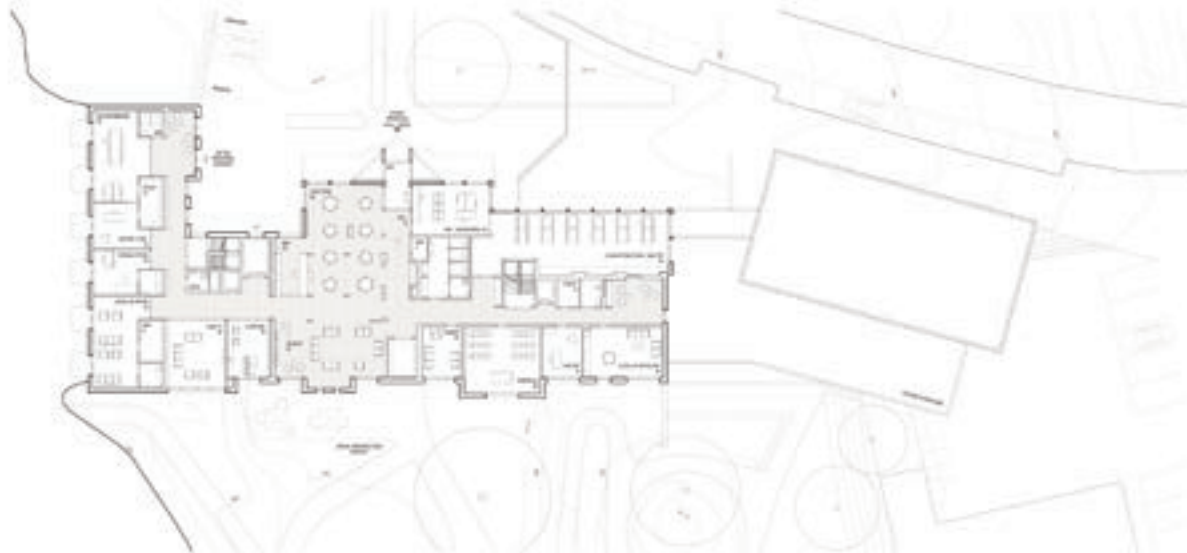
Plan masse 1-1000



Plan/Section 1/200



Plan/Section 1/200



Plan/Section 1/200

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉNERGÉTIQUE

Le nouveau bâtiment répond à des critères de haute performance énergétique afin d'être conforme aux lois en vigueur et à la volonté du Maire d'Orange.

Cette exigence est réalisable non seulement grâce à des solutions techniques mais principalement par une économie de moyens. L'inspiration et la conception de ce projet ont été étroitement liées à ces recherches.

La notion de construction implique également la notion de la conception de l'ensemble des aspects du développement durable et des techniques CVM. Tous proposent d'agir selon deux axes pour atteindre les résultats recherchés :

- Le choix des matériaux qui seront utilisés doit être respectueux de l'environnement. Une sélection des composants par la méthode des Ecobriques ou analyse des cycles de vie doit être effectuée préalablement, sur l'axe de la sélection de ces composants se fonde souvent une approche multicritères partagée avec le Maire d'Orange.

À ce stade du projet une attention et lecture particulière est faite ainsi, semble la plus adaptée aux contraintes conçues, mais une étude plus approfondie de cet aspect pourra conduire à l'intégration d'une lecture pensée de base, afin de favoriser l'impact de la participation avec un impact positif sur la gestion de chantier.

- Le développement d'un concept énergétique comprenant l'optimisation et l'étude de toutes les mesures à prendre en compte dans la conception de la construction, des installations techniques, de l'équipement et de la gestion. Le but est d'utiliser de manière rationnelle, économique et écologique l'énergie dans le bâtiment. Pour ce faire, il doit prendre en compte la multitude d'aspects d'intégration dans l'ouvrage technique et doit intégrer les critères suivants :

ÉCONOMIE DE MOYENS

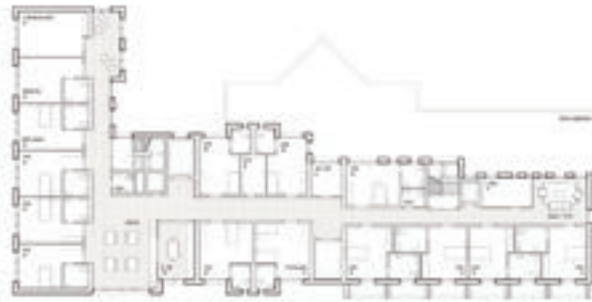
- Le projet propose une approche rationnelle et économique visant à une très grande compacité et un excellent « ratio surface » de chantier.

- L'optimisation de l'occupation du terrain ainsi que l'occupation rationnelle garantissant une exploitation optimale du bâtiment pendant la durée.

- La rationalité constructive, la suppression des chaînes sur tous les étages, la présence des gaines techniques continues et alignées, ainsi que la réduction des éléments de façade favorisant une réduction rapide et un chantier « ultra-sec ».

- L'emploi stratégique des réseaux de circulation verticale constitue une économie unique et efficace aux contraintes architecturales et techniques ainsi qu'aux contraintes de sécurité incendie.





Plan Page 1 1/50



Plan Page Page 2/50



Élévation Sud 1/50

Élévation Nord 1/50

Extension de l'EMS Foyer Pierre-Olivier

STRUCTURE PORTÈUSE ET PRINCIPES DE STABILISATION

L'extension est réalisée en béton armé traditionnel, fait pour le mur qui pose les dalles. Les éléments verticaux se superposent sur tous les étages garantissant une bonne continuité des charges verticales et un comportement élastique global.

Le bâtiment existant, qui a subi plusieurs transformations au fil du temps, présente une structure composée par des éléments porteurs très hétérogènes de plans et par de façon irrégulière.

Lors de la planification de 2006, plusieurs options ont été mises au point afin d'assurer le comportement structurel du bâtiment. La nouvelle extension et ses détails construits ont été conçus en accord avec le langage de l'extension de 2006, afin de donner réponse aux points qui restaient inchangés.

Grâce au rapport technique réalisé par le bureau SO Ingénierie en 2006, on constate que la structure existante présente les 2 premiers modes de vibration avec lesseurs 0,1-0,200s en Y et 0,2-0,200s en Z. Lors du 2ème mode de vibration 0,2-0,200s, la structure existante développe de la torsion. La nouvelle extension et les travaux de renforcement structurels proposés par le projet ont été conçus de façon à rapprocher le plus possible le centre de gravité et le centre de masse du bâtiment complet (cage 190 + cage de 190 + projet d'extension de 2007).

Pour garantir un comportement homogène de la totalité du bâtiment les mesures suivantes ont été proposées :

- Raffinement de la cage d'escalier et d'ascenseurs existantes (cage 190) : les axes de charge de l'escalier ont été déplacés d'un mètre de façon à garantir une meilleure continuité des charges.

- Raffinement du mur en béton armé de la façade Est (mur 06 du cage 190) avec des ferres de ceinture précontrainte. Pour des raisons budgétaires, ce mur n'a pas été renforcé en 2006 alors qu'il représentait, pour la position et les dimensions, un élément très important pour le comportement du bâtiment.

- Positionnement stratégique des nouveaux refends en béton armé de la nouvelle extension. Les murs de la cage d'escalier ont été déplacés afin de garantir un comportement élastique avec les cages existantes.

- La nouvelle dalle en béton armé est alignée et liée à la dalle en béton armé existante assurant la continuité horizontale entre les différents niveaux du bâtiment. Cette continuité garantit l'effet d'embrèvement (190 + 190 + 2007).

CONCEPT DE SECURITE INCENDIE

Le concept de sécurité incendie prévoit que l'évacuation verticale se fasse par deux escaliers d'évacuation stratégiquement placés sur le plan : un escalier de secours dans la nouvelle extension et un escalier dans l'existant. Les nouveaux bornes sont alignés de manière à garantir un accès direct à l'extérieur.

La distance aux axes d'évacuation verticaux ou vers des secours est inférieure à 20 m depuis tous les locaux principaux du bâtiment, ce qui permet de ne pas constituer aucune zone d'évacuation horizontale. Les voies de fuite sont donc constituées par des axes d'évacuation verticaux et par des portes de secours de plan-pied pour l'extérieur.

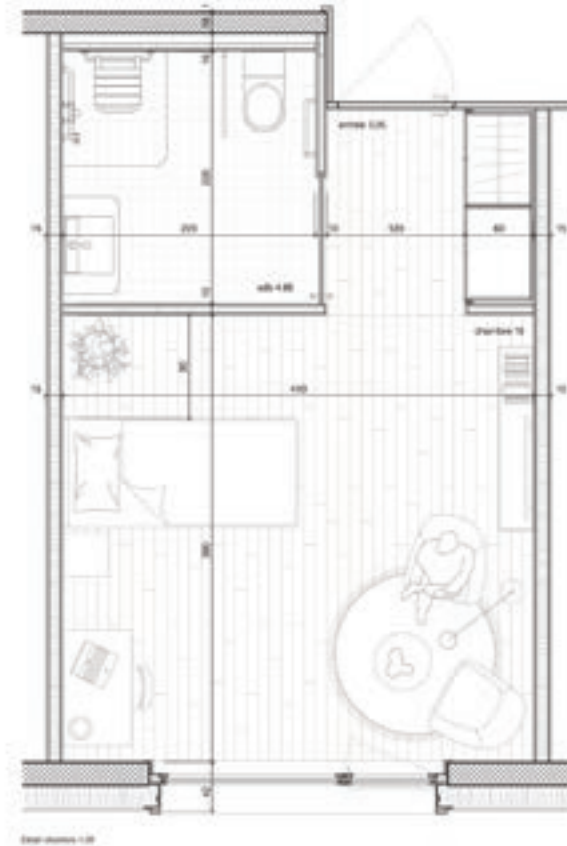
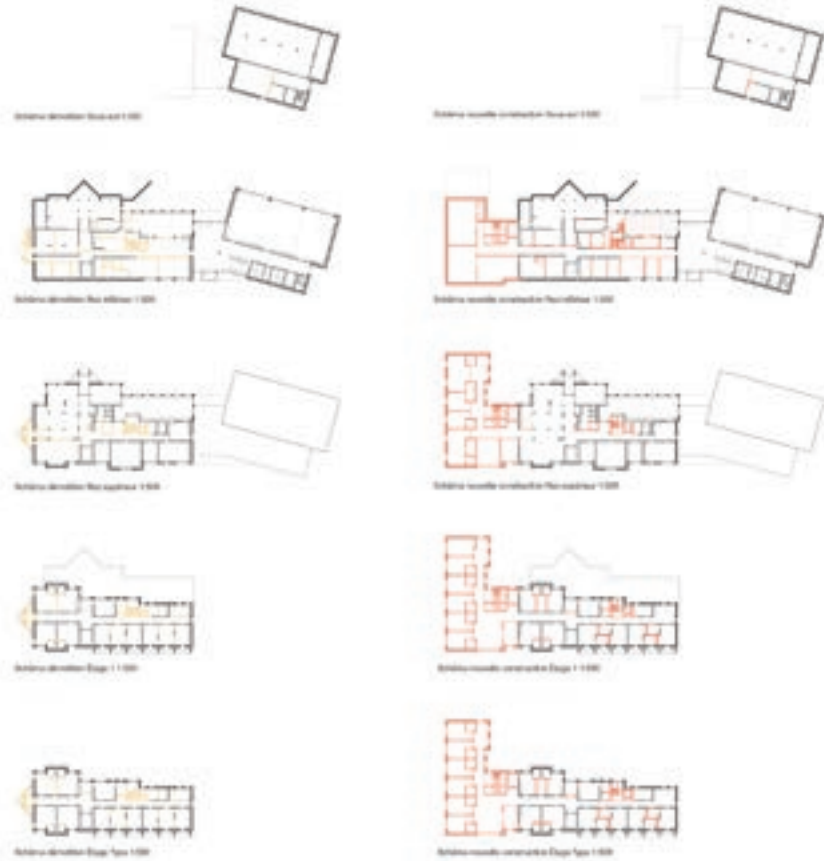


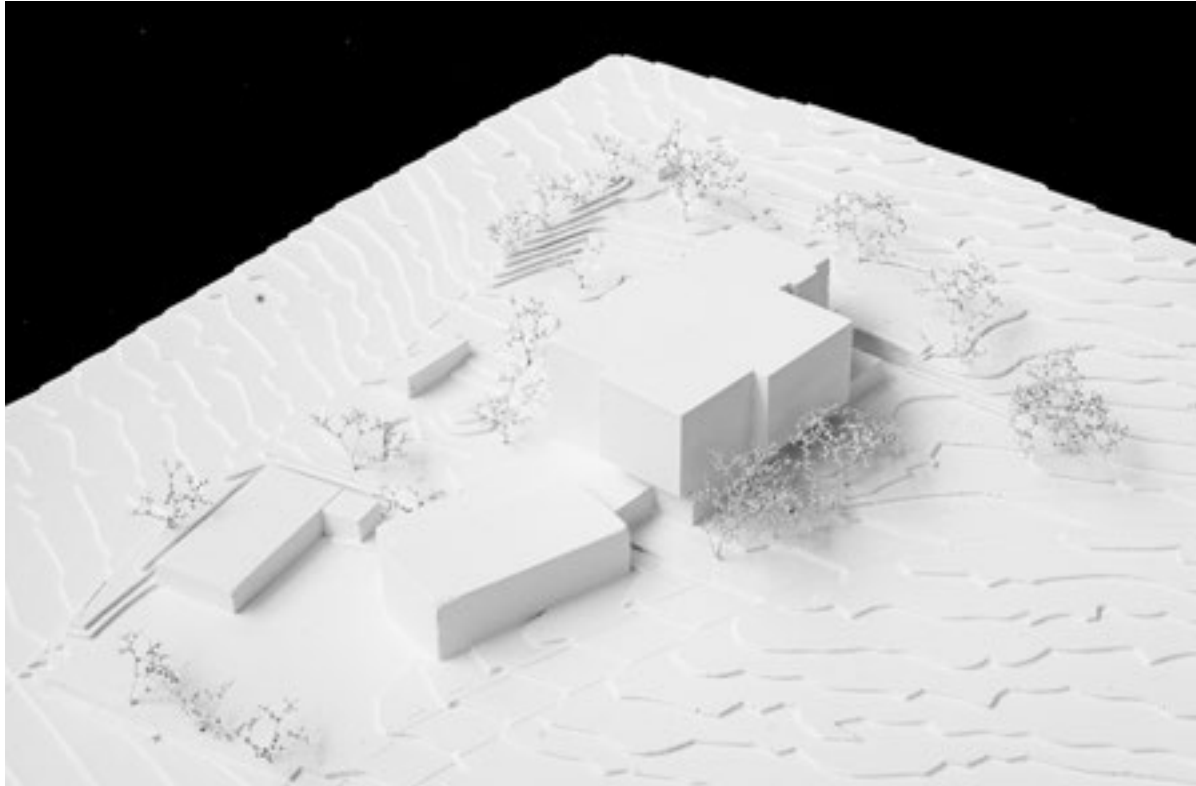
Structure existante 1/50



Structure nouvelle 1/50

- Axe d'évacuation vertical principal et appui renforcé d'escalier (cage 190) avec section et paroi en béton
- Travaux liés à la mise à jour de la cage 190
- Travaux liés à la mise à jour de la cage 190
- Nouvelle structure





N°23 GREG
3^E RANG / 3^E PRIX

ÉVÉQUOZ FERREIRA ARCHITECTES, SION

Collaborateurs :

Isabelle Évéquoz, Nuno Ferreira, Gilian Sabatier, Daniela Andrade, Jonas Chauvet
Alexandre Rouiller

LBI LATTION BRUCHEZ INGENIEURS SA, MURAZ

Collaborateurs :

Eric Lattion, Pierre Bruchez, Garry Francey

L'agrandissement du foyer «Pierre-Olivier» prend la forme d'une aile accolée en façade Est pour former un ensemble, offrant une façade ouverte sur la route de Champlan, favorisant une nouvelle image de l'EMS. La volumétrie proposée reste compacte, avec des décrochés articulant la morphologie de manière sensible, pour une intégration intéressante dans le site. Le jardin n'est pas impacté.

Dans l'objectif de clarifier les entrées du foyer, le rez inférieur devient le niveau de référence des espaces communautaires. L'accès inférieur devient la nouvelle entrée des résidents et des visiteurs, articulant les différentes fonctions de la «place du village». Une cafétéria donnant accès aux circulations verticales est aménagée dans le socle. La salle multifonctions abrite les espaces communautaires du programme. Le rez supérieur devient un étage de service, un étage tampon entre la «place du village» et les unités de vie. Il reçoit la cuisine et son accès livraison, avec un éloignement fonctionnel problématique de la salle-à-manger.

Pour l'étage type, le volume accolé permet la mise en place d'un couloir en boucle autour d'un noyau dédoublé de services et circulations verticales. La largeur du couloir existant, jugée trop exigüe, est reproduite pour la nouvelle partie, péjorant la qualité du système distributif. Les espaces de «séjour commun» d'étage, placés aux changements de direction du couloir, offrent des échappées sur le paysage. Ils sont perçus comme une dilatation de l'espace de distribution sans offrir les qualités d'un séjour séparé des accès aux chambres. Les chambres du bâtiment existant sont réorganisées de manière rationnelle, sans impacter la structure porteuse, avec l'aménagement des sanitaires dos à dos occupant une trame sur trois.

La conception accolée de l'agrandissement engendre des interventions importantes aux rez inférieurs et supérieurs, ainsi qu'aux étages, malgré une structure bois proposée pour les niveaux d'habitat.

Le jury apprécie la compacité du projet, il regrette toutefois l'exiguïté de la circulation en boucle. Il remet en question le parti pris d'une entrée unique au rez inférieur, avec une terrasse étendue encaissée, sans dégagement visuel sur le vignoble. Le langage

architectural est ressenti trop contrasté, sans chercher à dialoguer avec l'existant. Les nuisances durant la période de chantier péjorent fortement le fonctionnement de l'EMS.

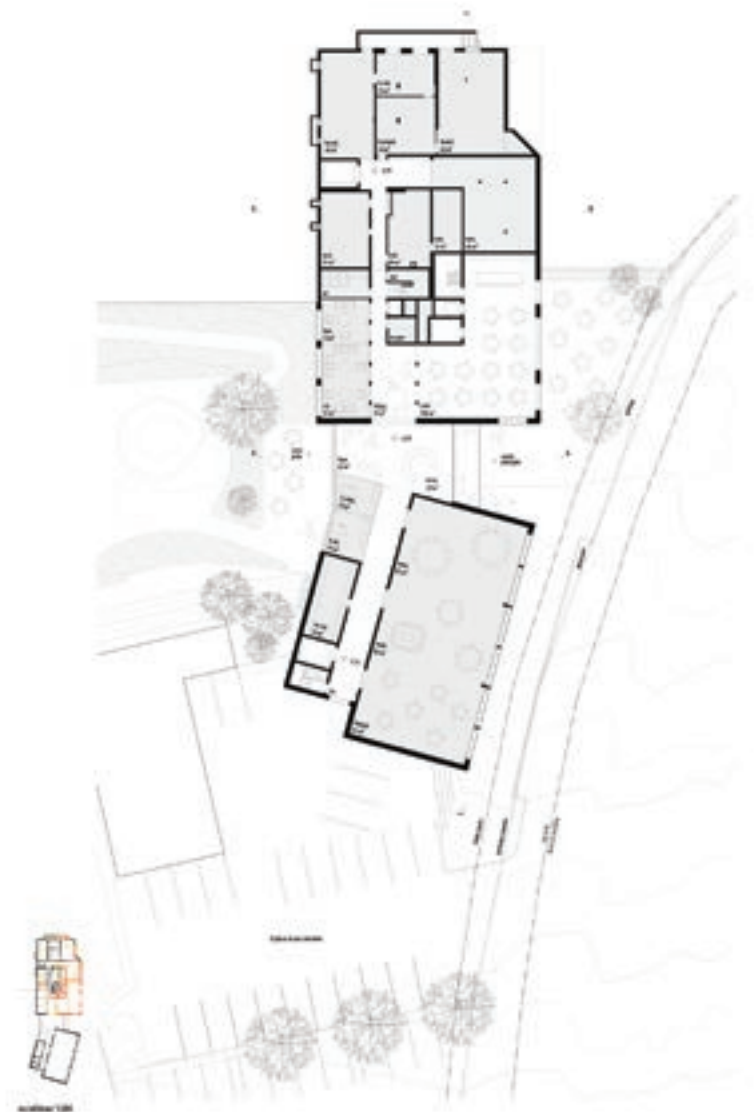
Le projet est jugé en dessus de la cible budgétaire du fait des reprises importantes des niveaux inférieurs.

Ce projet propose un agrandissement latéral du bâtiment par la construction d'une structure en béton pour les niveaux inférieurs et entièrement en bois pour les niveaux supérieurs. La matérialité en béton permet un raccord simple à la structure existante, mais le jury s'interroge sur la pertinence de la structure seulement en bois (sans surépaisseur en béton) pour assurer un comportement monolithique de l'ensemble.

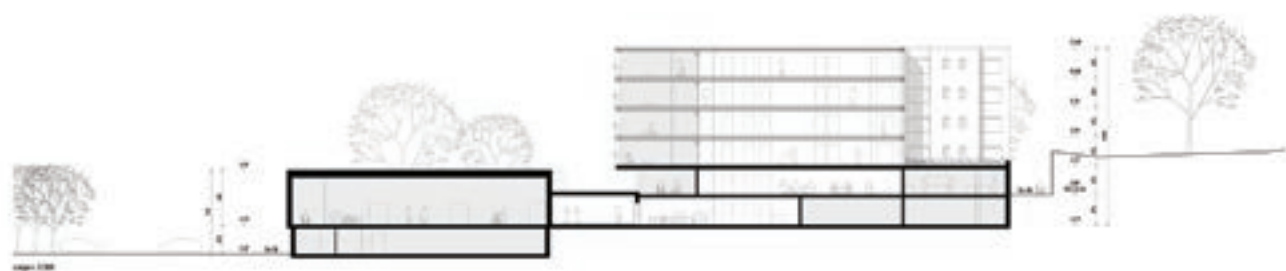
■ GREG

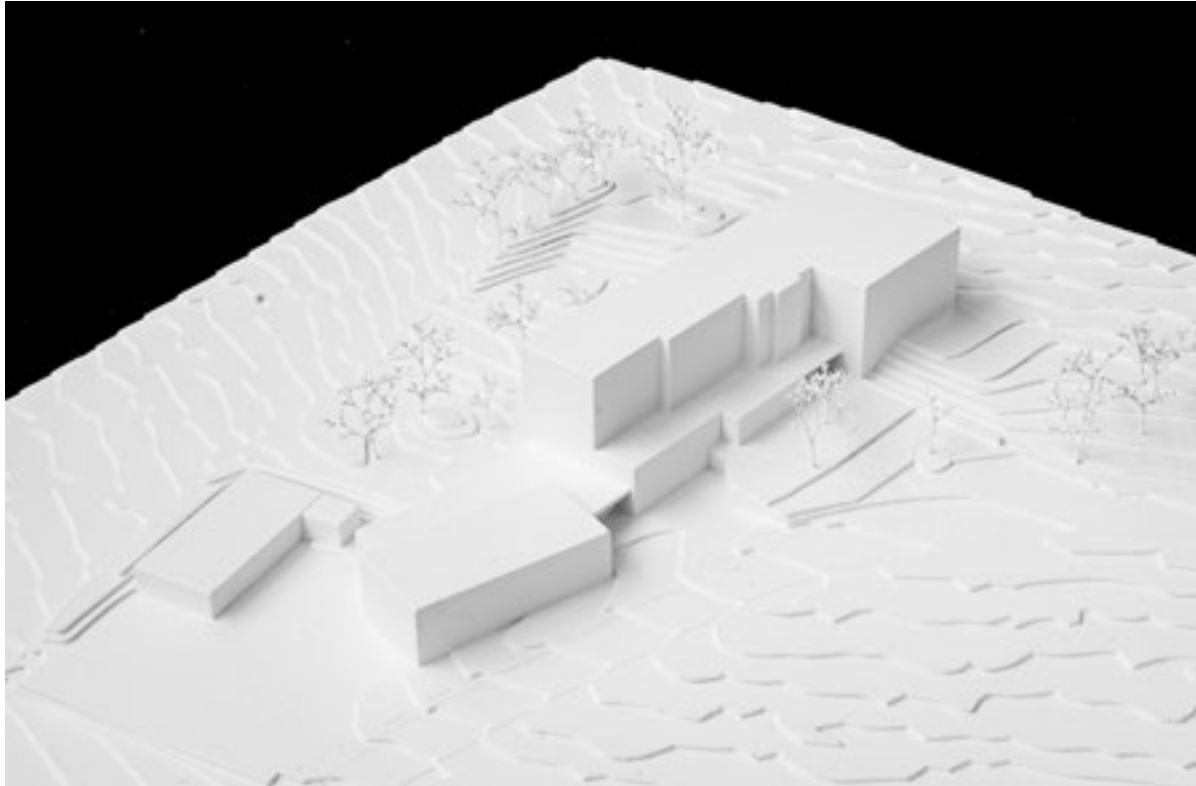


General 000 First Floor (Color)



N°23 GREG





N°24 BOURGEON

4^E RANG / 4^E PRIX

LATELTIN MONNERAT ARCHITECTES SA, FRIBOURG

Collaborateurs :

Jean-François Monnerat, Pascal Pauchard, Roberto Ferrara

BRUNNY INGÉNIEUR CONSEIL SARL, FRIBOURG

Collaborateur :

Tobie Brunny

Le projet se caractérise par l'implantation d'un volume compact et carré au Nord-Est de la parcelle. Le nouveau volume prolonge la façade Sud-Ouest, sans marquer d'articulation avec l'existant. Côté Nord-Est le volume est clairement décalé d'une trame de chambres. La position de l'extension consolide l'entrée principale au rez-de-chaussée supérieur et permet le maintien du jardin thérapeutique dans son intégralité. La terrasse de la cafétéria nécessite néanmoins une adaptation du terrain. Le projet maintient l'entrée inférieure comme accès secondaire.

Le hall d'entrée se prolonge vers la cafétéria et le jardin. Le secrétariat est disposé logiquement en relation directe avec l'entrée. Dans la partie existante se trouvent les salles de réunions, la chapelle, la salle de mobilisation etc. L'extension accueille la cuisine et le café. La transition entre la partie existante et neuve n'est pas «visible» dans l'organisation du rez supérieur, malgré la présence d'un mur mitoyen dans les étages supérieurs.

La cuisine serait idéalement positionnée si l'espace salle-à-manger était situé au même étage. Malheureusement celui-ci se retrouve très éloigné, dans la salle multifonction au rez-de-chaussée inférieur. Malgré son positionnement la cuisine ne bénéficie pas d'une vue directe vers l'extérieur et prend la lumière naturelle via un saut-de-loup. La nouvelle circulation verticale avec l'escalier accessible depuis le hall d'entrée est bien située, par contre la position des nouveaux ascenseurs et monte-lit avec les portes donnant directement dans la cafétéria n'est pas idéale.

Au rez-de-chaussée inférieur sont disposés des bureaux et les locaux de soins. Pour en améliorer l'accessibilité les auteurs proposent la suppression de plusieurs murs, ce qui pose la question de la profondeur de l'intervention et du coût lié à ce changement (mineur ?).

Aux étages, contrairement au rez-de-chaussée, le raccord entre existant et neuf est très marqué. L'extension propose un dispositif avec un «noyau» de locaux de service séparant la partie chambres de la partie séjour, qui se démarque clairement de l'organisation avec un couloir central pour la partie

existante. Il en résulte une impression de «collage» des deux principes pas très bien accordé.

Le noyau central avec les services offre la possibilité aux résidents de déambuler agréablement dans la partie de l'extension. Par contre le manque de relations visuelles vers l'extérieur et d'apport de lumière naturelle, réduit fortement l'attractivité de la circulation. Les bureaux du personnel soignant sont bien situés, proche des séjours d'unités positionnés dans l'angle S-O offrant un beau rapport avec le village de Chamoson.

Les cheminements autant des résidents que des collaborateurs sont bien pensés sur les étages des unités. Les relations fonctionnelles entre les unités, la salle à manger et la cuisine ne semblent pas garantir une efficacité dans le quotidien de l'EMS.

Dans la partie existante, les interventions se limitent au strict minimum, tant pour les chambres que pour les façades. L'extension est contenue dans un volume très simple, avec une construction massive et une isolation périphérique crépie. La répétition systématique du même module de fenêtres, renforcé par l'absence de socle donne une expression de façade abstraite. Les ouvertures quant à elles sont soulignées par des embrasures en pierre artificielles, tel des grands cadres de tableaux.

Aux yeux du jury le projet manque un peu d'équilibre et de fluidité entre la partie existante et son extension. Son expression très abstraite renforce cette très forte fracture entre les deux parties, sans réussir à les «réconcilier» entre elles.

Le projet propose la construction d'un nouveau volume en béton armé. La solution proposée est efficace et correctement implémentée, permettant d'accroître la performance parasismique de la construction existante. Les détails proposés sont en général raisonnables, nécessitant seulement de clarifications dans la zone d'entrée.



Situation 1/500



Façade Nord 1/200



Site



Section



Plan masse



Plan 1/500



Plan 1/500



Section

Le site

Tout d'abord situé au milieu des vignes, le Foyer d'accueil Pierre Cluser bénéficie d'un cadre paysager exceptionnel. Situé à proximité du village de Chamrossin, l'édifice, par son emplacement en bordure de la vallée du Rhône, offre des points de vue uniques aux promeneurs, ainsi qu'un environnement calme et bien arboré.

Encadré par les terrains adjacents, les espaces extérieurs expriment un sentiment d'ouverture et de liberté.

Parti architectural

Composé d'une agglomération de dimensions modestes située au nord-ouest du programme existant, l'extension adopte le parti de constituer le volume social en formant un ensemble cohésif autour d'un espace de rencontre interactif au quartier d'habitat social.

La nouvelle construction se voit une autre étape du système existant du Foyer, volonté qui se traduit par une recherche d'unité visuel à travers l'absence de fenestration.

Comme un espace intérieur qui s'ouvre au village d'un jardin, l'IMC existe son caractère accueillant et ouvert, tout en conservant sa relation au paysage.

Programme

Selon le demande formelle dans le cadre des charges, les étages se composent d'un total de six de 18 à 18 unités pour un total de 107 chambres simples et 1 chambre double.

Le plan des étages se caractérise par une circulation fluide et discrétionnaire, offrant la possibilité de circuler facilement. L'ancien cadre distribue les chambres dans une unité structurée en boucle ouverte par des axes différenciés et par des zones calmes adjacentes aux entrées.

Caractérisé directionnel à la salle intérieure, les étages d'étage offrent la lumière de jour-nuit et regardent vers le village de Chamrossin, tandis que les chambres, situées dans une zone plus tranquille, donnent à l'air en cherchant la lumière du matin.

Le nord de chambre fait partie de l'espace collectif de l'habitat social et partage un certain nombre d'activités communes, ainsi que la nouvelle entrée et la zone d'accueil et de réception.

Le grand hall central offre l'occasion de créer la séquence d'entrée et de créer l'habitat social d'un véritable espace d'accueil, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Le hall central assure un contrôle par les Foyers de l'entrée et en outre, offre un regard vers l'espace collectif. Ce dernier, grâce à sa nouvelle configuration, longe le jardin thérapeutique et s'ouvre à l'extérieur avec une terrasse adjacente au sud.

Plus, à l'usage d'une place de village, le nord de chambre devient le centre stratégique de la vie de l'habitat social.

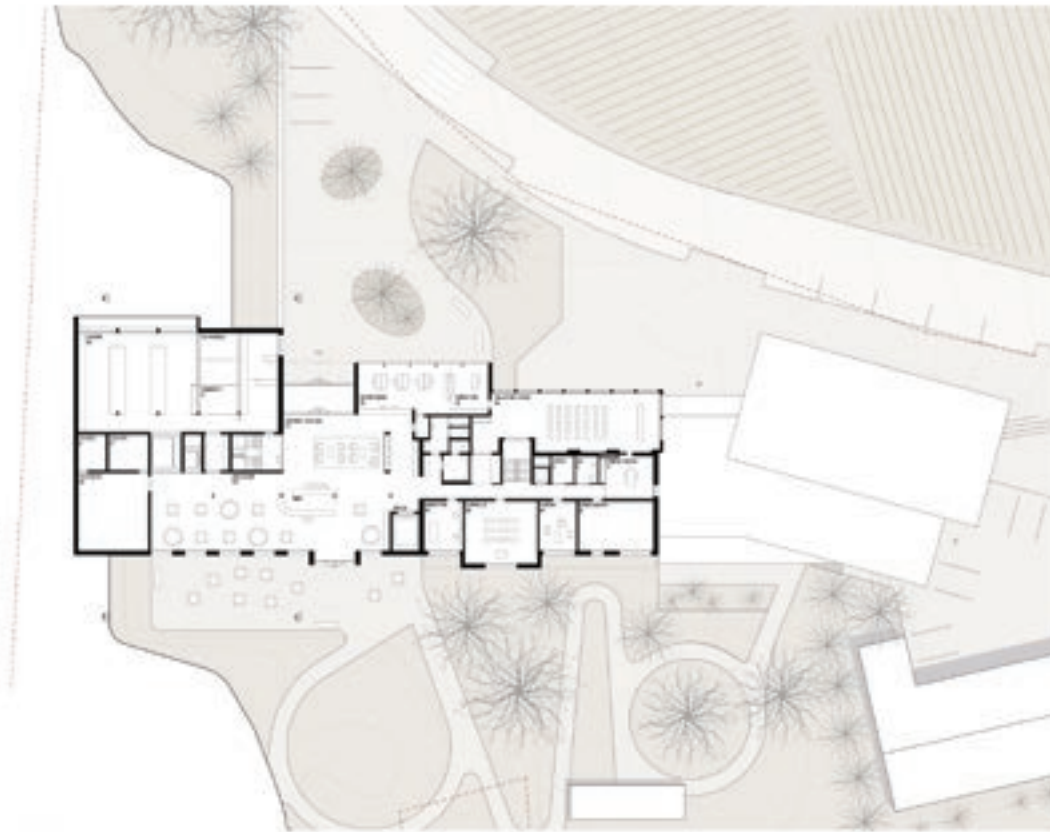
Au rez-de-chaussée, les espaces de service, les bureaux des visiteurs et des animateurs, afin de pouvoir bénéficier de l'habitat social et d'une vue sur l'extérieur, tous les bureaux trouvent leur place dans le secteur central adjoint par l'espace de passage général.

Construction et matériaux

L'extension est conçue comme une construction avec une structure portante solide et durable.

Une attention particulière sera portée à la gestion de l'énergie et à l'efficacité thermique du bâtiment, afin d'atteindre le standard Passivhaus en respectant les exigences des normes techniques et rigoureuses. La continuité de l'habitat social, la forme compacte du bâtiment et l'usage de vitrage léger sont des éléments pour atteindre cet objectif.

Une finition en crépi minéral à 3 couches, appliquée à l'intérieur et au bâtiment existant lors de la rénovation, assure un traitement homogène des façades ainsi que l'effet urbain caractéristique. Les cadres des fenêtres en bois ont été offerts une ambiance chaleureuse à l'intérieur, tandis que la façade est protégée par l'effet blanc de l'habitat social existant.



Plan site 1/200



Élévation Sud 1/200



N+11200



N+11300



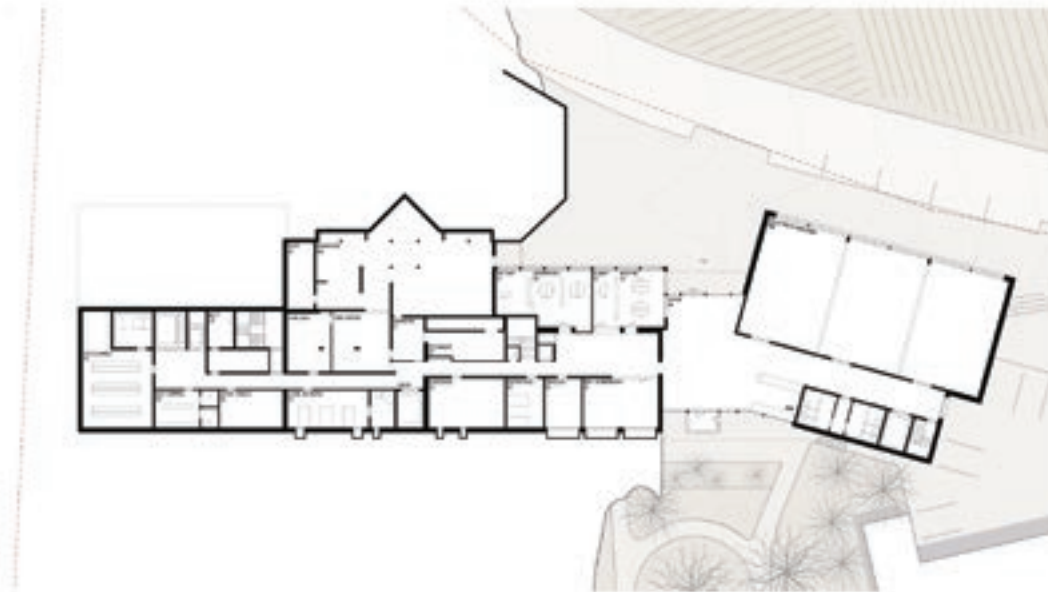
N+11400



N+11500







Plan N° 1/200



Plan N° 1/200



Élévation Ouest 1/200



Coupe N° 1/200



Coupe N° 2/200

Exemplarité

Le projet s'inscrit dans un effort global de perfectionnement pédagogique de l'école Saint Pierre. Les axes de formation définissent l'outil pédagogique et les modalités d'accompagnement des élèves.

Après le diagnostic des aménagements existants, l'extension est implantée au Nord-Est en prolongement du bâtiment principal. L'objectif principal est d'offrir aux élèves un cadre de travail adapté à leur niveau scolaire. Le projet de construction est conçu pour offrir un cadre de travail adapté à leur niveau scolaire. Le projet de construction est conçu pour offrir un cadre de travail adapté à leur niveau scolaire.

La structure du bâtiment sera réalisée de manière traditionnelle avec des éléments métalliques ou boisés et dotée de toutes les performances nécessaires au respect des exigences réglementaires de confort, de sécurité et de performance énergétique et acoustique. Ces structures contribueront également à garantir les performances acoustiques et à assurer la sécurité des personnes.

Une partie importante du développement durable est comprise de la conception technique et technique. Les structures en béton et l'isolation thermique de la toiture et des murs sont conçus pour offrir un cadre de travail adapté à leur niveau scolaire. Les structures en béton et l'isolation thermique de la toiture et des murs sont conçus pour offrir un cadre de travail adapté à leur niveau scolaire.

Une grande partie du développement durable est comprise de la conception technique et technique. Les structures en béton et l'isolation thermique de la toiture et des murs sont conçus pour offrir un cadre de travail adapté à leur niveau scolaire. Les structures en béton et l'isolation thermique de la toiture et des murs sont conçus pour offrir un cadre de travail adapté à leur niveau scolaire.

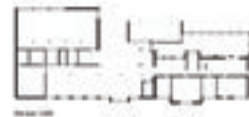
Les axes de formation s'inscrivent dans les objectifs stratégiques de l'école. Pour ce faire, nous avons prévu des salles de classe avec une configuration flexible pour offrir un cadre de travail adapté à leur niveau scolaire. Les axes de formation s'inscrivent dans les objectifs stratégiques de l'école. Pour ce faire, nous avons prévu des salles de classe avec une configuration flexible pour offrir un cadre de travail adapté à leur niveau scolaire.

Dans les espaces, les structures sont bien adaptées, elles sont conçues pour offrir un cadre de travail adapté à leur niveau scolaire. Dans les espaces, les structures sont bien adaptées, elles sont conçues pour offrir un cadre de travail adapté à leur niveau scolaire.

Le mode de construction est adapté aux phases de réalisation selon le planning de l'école.



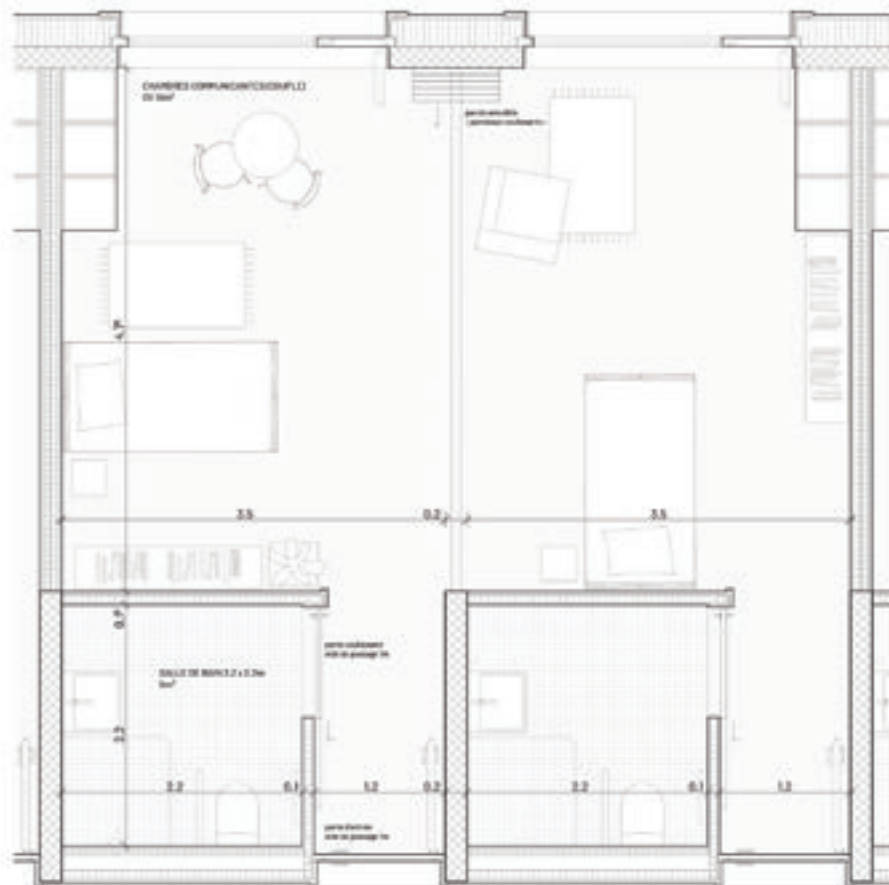
Plan N° 1/200



Plan N° 1/200



Plan N° 1/200



Chambres 1,23

Observation

Le principe de répartition du bâtiment est basé sur un principe de répartition en zones avec passages. Aux étages, les passages directs relient les chambres sans passer par les modules de salle de bain capotés de manière que les entrées soient. La répartition de la salle de bain dans le module charge et des sanitaires communs à l'étage au sol permet d'être un espace de distribution en offrant une répartition sur le principe. Cette répartition, le module d'étage de la salle de bain permettrait d'apporter et gérer le secteur relatif, afin d'assurer que les zones des charges soient au mieux réparties.

Répartition de programme

- espace collectif
- chambre 1m
- espace de service
- espace personnel
- chambre 2m





N°17 LE JARDIN DES VIGNES

5^E RANG / 5^E PRIX

GASSER SIGGEN ARCHITECTES SA , SIERRE

Collaborateurs :

Romain Gasser, Jessy Alvarez, Samuel Siggen, Luis Resende

EDITECH SA, AYENT

Collaborateurs :

Sehaqui Hamza, Chavaudra Lydia, Ravaioli Camilo, Dessimoz Olivier, Stamm Elia, Wehrli Dominique, Aymon Philippe, Sewer Christelle, Dumoulin Leila, Aymon Guillaume, Ryser Bastien, Solioz Thomas

Le projet prolonge la volumétrie de l'ensemble du bâti actuel à l'aval, profitant du dégagement sur la vallée du Rhône. Il s'organise sur six niveaux en relation avec ceux existants, soit un rez inférieur, un rez supérieur et quatre niveaux de chambres. Il s'approprie l'entrée de la salle multi-activités au rez inférieur, en fait l'entrée principale et recentre les activités jour des résidents, cafétéria, restaurant pensionnaires, cuisine et l'espace d'accueil extérieur.

Le hall d'entrée-réception, centre d'articulation, a peu d'emphase. La direction et l'administration sont dispersées, au rez supérieur. La cafétéria s'ouvre sur une terrasse et le jardin thérapeutique au sud-ouest, cependant sa vue vers le nord-est, haut de la vallée du Rhône est fermée par l'escalier d'accès aux étages existants et par le lieu de recueillement. La terrasse nord-est est encaissée et réduit à néant la vue sur la plaine, contrairement à celle supérieure.

La distribution verticale est assumée par deux escaliers et ascenseurs relativement proches desservant les parties existantes et nouvelles. Les fonctions «jour» du home sont en liaison directes avec les activités et les étages des chambres. Les accès aux chambres des unités d'étages ont des changements de direction peu confortables.

La partie nouvelle est rationnelle et présente des avantages économiques. Les transformations dans les parties existantes sont relativement importantes, générées par la prolongation des chambres et le déplacement de l'escalier. Ces interventions engendrent également la création de nouvelles façades.

Les aménagements extérieurs préservent le jardin thérapeutique. Le nouveau mur de soutènement entre les terrasses nord-est à l'avantage d'augmenter celle de l'entrée principale au détriment de celle supérieure. La création du parking pour le personnel s'écarte de la solution globale. L'accès personnel est cependant apprécié.

En conclusion, le concept est appréciable, mais les effets engendrés ne satisfont pas totalement les besoins de l'utilisateur.

Dans cette proposition, un nouveau bâtiment en béton armé est construit, aidant au comportement parasismique de l'ensemble grâce au monolithisme de la construction finale. Les solutions proposées pour la nouvelle partie sont rationnelles et de qualité, soignant les détails et coûts. Au sujet des interventions dans la structure existante, elles sont relativement lourdes et associées à un coût important.

LE JARDIN DES VIGNES
 Programme d'habitat collectif de 120 logements à Paris



Plan de situation 1:500

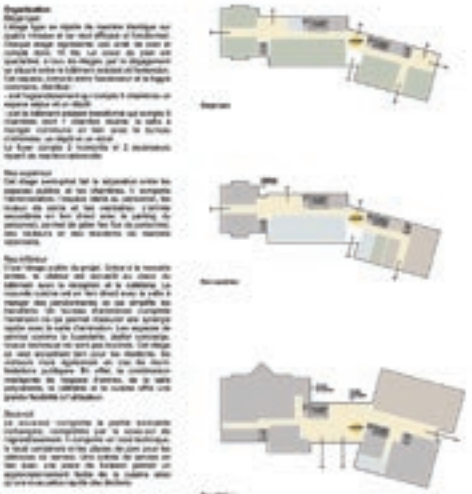
Objectif de conception
 Le projet architectural s'inscrit au cœur d'un quartier de réhabilitation de l'échelle d'un quartier. C'est pour cela qu'il est nécessaire de penser le projet dans son contexte global. La conception globale est donc déterminante, ce qui est traduit par un programme global et partagé.
 Le projet se caractérise par une volonté de créer un lieu de vie communautaire et de favoriser la mixité sociale.

Le projet architectural
 - une volonté de créer un lieu communautaire et de favoriser la mixité sociale.
 - une volonté de créer un lieu de vie communautaire et de favoriser la mixité sociale.

Le programme de la rénovation urbaine
 Le projet architectural est en lien avec le programme de la rénovation urbaine. Le projet est en lien avec le programme de la rénovation urbaine. Le projet est en lien avec le programme de la rénovation urbaine.

Le projet architectural
 Le projet architectural est en lien avec le programme de la rénovation urbaine. Le projet est en lien avec le programme de la rénovation urbaine. Le projet est en lien avec le programme de la rénovation urbaine.

Le projet architectural
 Le projet architectural est en lien avec le programme de la rénovation urbaine. Le projet est en lien avec le programme de la rénovation urbaine. Le projet est en lien avec le programme de la rénovation urbaine.



Legend:
 - Appartement
 - Espace communautaire
 - Espace de service
 - Espace de stockage



Plan de situation 1:500



Plan de situation 1:500

LE JARDIN DES VIGNES
 Transformation d'un bâtiment de 1980 pour accueillir un espace de bureaux et de logements.



Plan de situation - Niveau 1/00

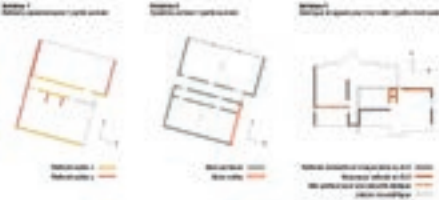
Concept d'habitat

Le projet d'habitat est le fruit d'un processus de concertation et de dialogue entre les architectes et les habitants du quartier. Le projet est né d'un dialogue continu et évolutif entre les architectes et les habitants du quartier. Le projet est né d'un dialogue continu et évolutif entre les architectes et les habitants du quartier.

Le projet d'habitat est le fruit d'un processus de concertation et de dialogue entre les architectes et les habitants du quartier. Le projet est né d'un dialogue continu et évolutif entre les architectes et les habitants du quartier.

Le projet d'habitat est le fruit d'un processus de concertation et de dialogue entre les architectes et les habitants du quartier. Le projet est né d'un dialogue continu et évolutif entre les architectes et les habitants du quartier.

Le projet d'habitat est le fruit d'un processus de concertation et de dialogue entre les architectes et les habitants du quartier. Le projet est né d'un dialogue continu et évolutif entre les architectes et les habitants du quartier.



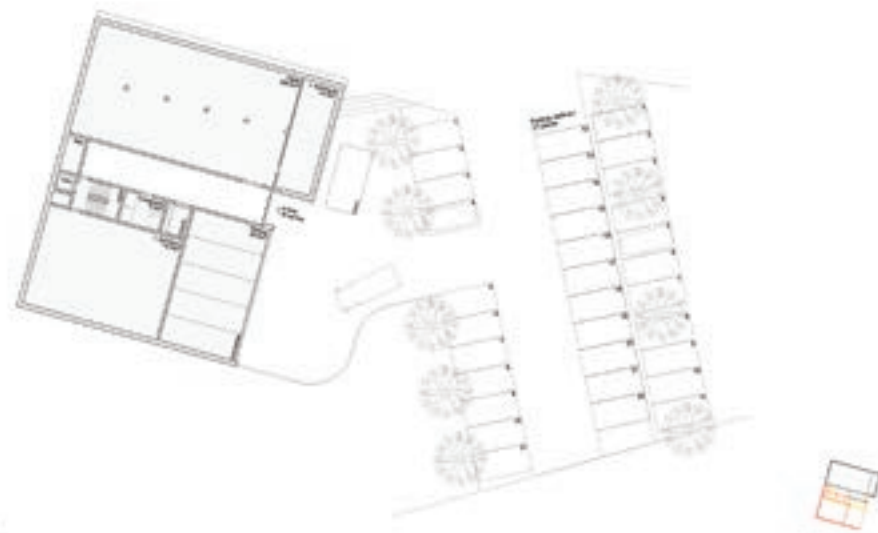
Concept d'habitat

Le projet d'habitat est le fruit d'un processus de concertation et de dialogue entre les architectes et les habitants du quartier. Le projet est né d'un dialogue continu et évolutif entre les architectes et les habitants du quartier.

Le projet d'habitat est le fruit d'un processus de concertation et de dialogue entre les architectes et les habitants du quartier. Le projet est né d'un dialogue continu et évolutif entre les architectes et les habitants du quartier.

Le projet d'habitat est le fruit d'un processus de concertation et de dialogue entre les architectes et les habitants du quartier. Le projet est né d'un dialogue continu et évolutif entre les architectes et les habitants du quartier.

Le projet d'habitat est le fruit d'un processus de concertation et de dialogue entre les architectes et les habitants du quartier. Le projet est né d'un dialogue continu et évolutif entre les architectes et les habitants du quartier.



Plan de situation - Niveau 1/00

LE JARDIN DES VIGNES



LE JARDIN DES VIGNES
 Extension Appartementaire de 120 Unités Appartementaires



Élévation 1/200



Élévation 1/200



Plan d'étage 1/200

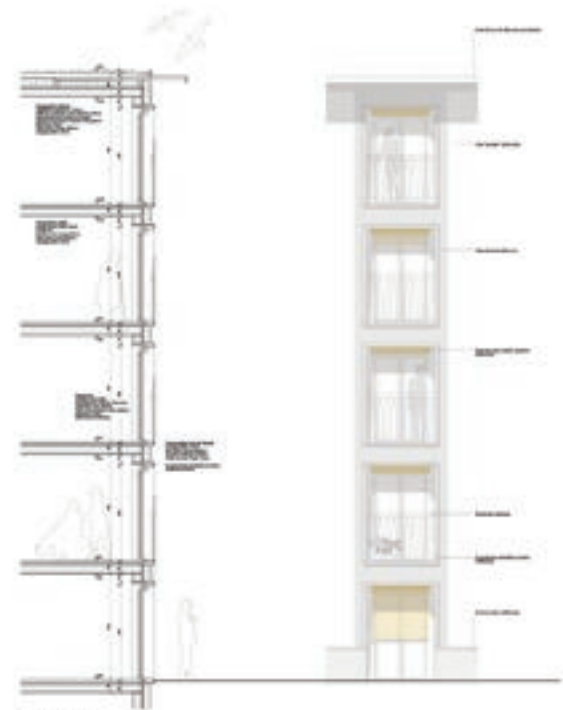
Stratégie architecturale
 L'objectif de l'opération est de proposer un programme d'habitat de qualité, adapté au site et aux attentes des habitants. L'opération est conçue pour être durable, économe et respectueuse de l'environnement. Elle vise à offrir un cadre de vie agréable et sécurisé. Le projet est basé sur une approche globale qui prend en compte l'ensemble des aspects de l'habitat : qualité de l'habitat, confort, sécurité, accessibilité, etc.

Le projet est la résultante de quatre éléments essentiels :
 - Un cadre de vie agréable et sécurisé.
 - Une approche globale qui prend en compte l'ensemble des aspects de l'habitat.
 - Une attention particulière pour la qualité de l'habitat.
 - Une attention particulière pour la sécurité.

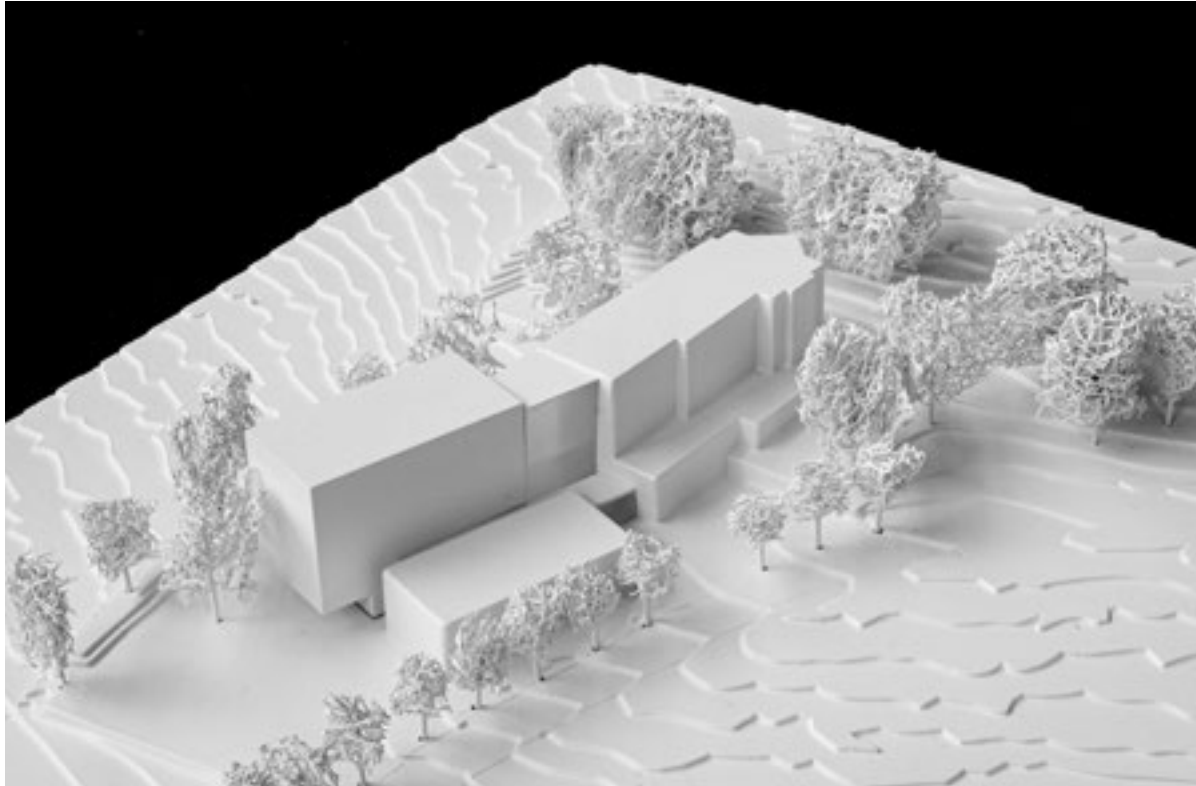
Le programme de l'opération est basé sur la qualité de l'habitat, le confort, la sécurité, l'accessibilité, etc. Elle vise à offrir un cadre de vie agréable et sécurisé. Le projet est basé sur une approche globale qui prend en compte l'ensemble des aspects de l'habitat : qualité de l'habitat, confort, sécurité, accessibilité, etc.



Matériau pour les façades



Section/Élévation 1/200



N°04 TRAIT D'UNION

6^E RANG / 6^E PRIX

ACTESCOLLECTIFS ARCHITECTES & GERARD DISNER,
SIERRE ET ST-PIERRE-DE-CLAGES

Collaborateurs :

Ambroise Bonvin, Pierre-Antoine Masserey, Gérard Disner, Raphaël Mottier, Alessandra Lesma, Angel Fischer, Bertrand Coppey, Nathalie Lengen

BGI SA INGÉNIEURS CIVILS, AIGLE

Collaborateurs :

Jörg Meyer, Dominique Géhin

Le projet propose d'implanter l'extension en aval du corps principal existant, côté vallée du Rhône. Le volume proposé est lié à l'existant par un élément d'articulation et de dilatation. L'ensemble s'organise sur six niveaux, soit un rez-inférieur, un rez-supérieur et quatre niveaux de chambres. L'entrée principale du home est déplacée au rez-inférieur en relation avec la salle multi-activités, cafétéria, salle à manger pensionnaires, cuisine.

Le hall d'entrée sur deux hauteurs d'étage prolonge la cafétéria vers l'espace extérieur, accueil et terrasse. Cependant sa vue vers le sud-ouest et le jardin thérapeutique, est fermée par les locaux de services et bureaux. La direction et l'administration sont réparties au rez supérieur. La terrasse nord-est est encaissée ne profitant pas de la vue sur la plaine.

La distribution verticale est assumée par l'escalier et l'ascenseur existants et nouveaux pour les parties projetées. La liaison entre les activités et les chambres d'étages est appréciée. Dans les unités d'étages, les circulations linéaires bénéficient de dilatations, petits salons. Les séjours d'étages ont leur fonctionnalité perturbée par les passages de service et des pensionnaires.

La partie nouvelle est rationnelle. Les transformations dans les parties existantes sont relativement importantes, générées par la nouvelle centralité des fonctions de jour.

La structure et la matérialité des façades en béton est une solution clairvoyante.

Les aménagements extérieurs et la suppression des places de parcs amont, accroissent le jardin thérapeutique. Le nouveau mur de soutènement entre les terrasses nord-est à l'avantage d'augmenter celle de l'entrée principale au détriment de celle supérieure. L'accès personnel est apprécié.

En conclusion, le concept est apprécié. La volumétrie nouvelle compose avec l'ancienne tout en dissociant les éléments. Le concept proposé est séduisant mais ne parvient pas à satisfaire pleinement les besoins de l'utilisateur.

Le projet propose la construction d'un nouveau bâtiment composé par deux corps et nécessite également des travaux dans la construction existante. Une solution en béton armé est proposée, ce qui est considéré pertinent et rationnel. Des synergies entre le bâtiment existant et le nouveau bâtiment résultent de cette approche, notamment au niveau parasismique. Certains éléments statiques nécessitent d'une consolidation ou optimisation, comme les passerelles entre les bâtiments. Il est en outre à relever que les coûts de la construction peuvent être relativement élevés, comme conséquence du grand volume bâti et certains choix techniques.



LE PROJET ET SON CONTEXTE

Le Foyer Olival pour personnes âgées "Pierre-Oliver" est l'un des projets de l'Agence de l'Etat (AELS) de Chamson.

Il s'agit d'un projet de logement pour personnes âgées, qui s'inscrit dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la commune de Chamson.

Le site est historiquement marquée par la présence d'un ancien bâtiment qui a été détruit et remplacé par un nouveau bâtiment.

Le projet de logement pour personnes âgées s'inscrit dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la commune de Chamson.

CONCEPT GÉNÉRAL

Le projet de logement pour personnes âgées s'inscrit dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la commune de Chamson.

Le projet de logement pour personnes âgées s'inscrit dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la commune de Chamson.

Le projet de logement pour personnes âgées s'inscrit dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la commune de Chamson.

Le projet de logement pour personnes âgées s'inscrit dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la commune de Chamson.

Le projet de logement pour personnes âgées s'inscrit dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la commune de Chamson.

DESCRIPTION

Le projet de logement pour personnes âgées s'inscrit dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la commune de Chamson.

Le projet de logement pour personnes âgées s'inscrit dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la commune de Chamson.

Le projet de logement pour personnes âgées s'inscrit dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la commune de Chamson.

Le projet de logement pour personnes âgées s'inscrit dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la commune de Chamson.

Le projet de logement pour personnes âgées s'inscrit dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la commune de Chamson.

Le projet de logement pour personnes âgées s'inscrit dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la commune de Chamson.

Le projet de logement pour personnes âgées s'inscrit dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la commune de Chamson.

Le projet de logement pour personnes âgées s'inscrit dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la commune de Chamson.

Le projet de logement pour personnes âgées s'inscrit dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la commune de Chamson.

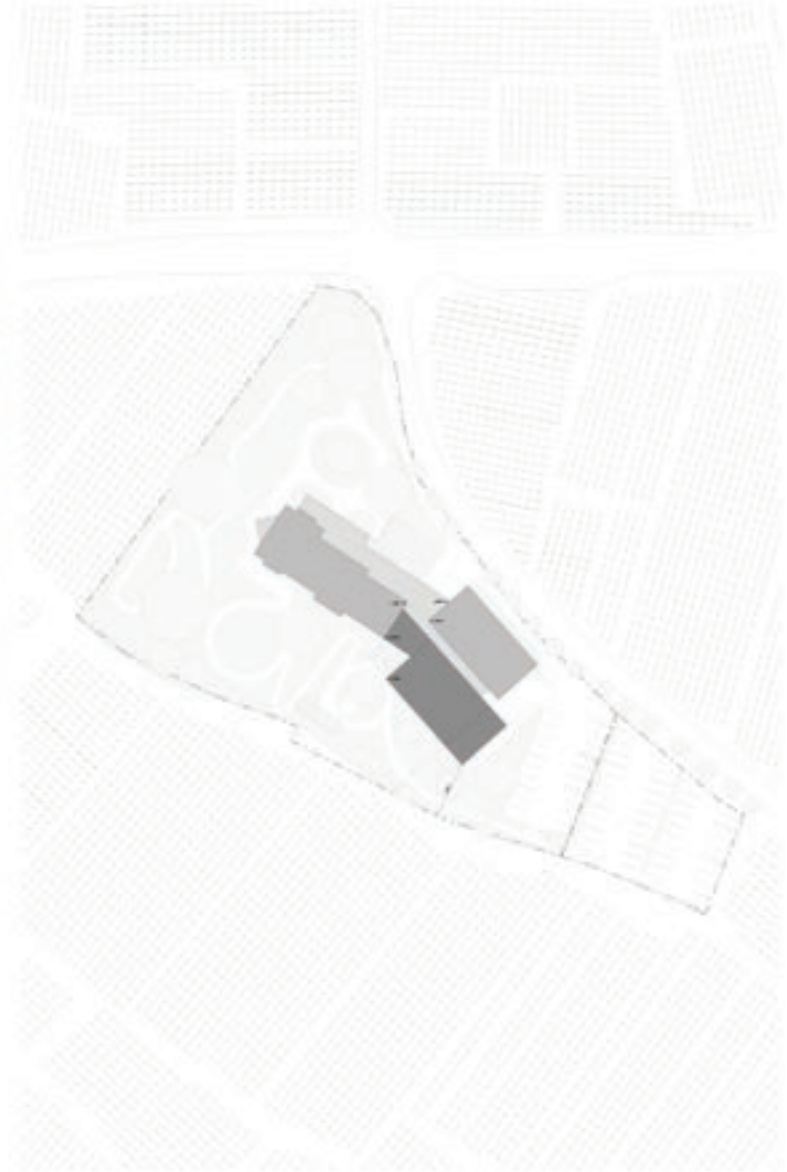
Le projet de logement pour personnes âgées s'inscrit dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la commune de Chamson.



PLAN DE SITUATION



PLAN DE SITUATION





RENDRE LE PLAN 1:100

AGRANDISSEMENT DE L'EMS FOYER TERRE-OLIVIER À CHAMSON

TRAIT D'UNION

N°04 TRAIT D'UNION



ARND-PL/PHOTOS



52

AGRANDISSEMENT DE L'EMS FOYER "PIERRE-OLIVIER" À CHAMSON

TRAIT D'UNION



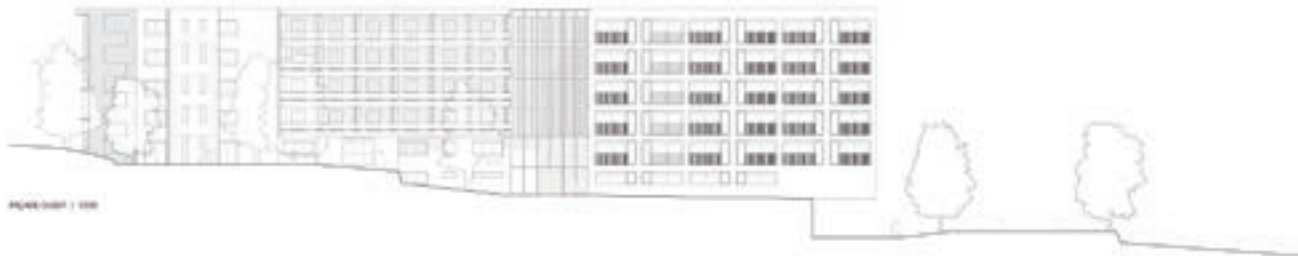
N°04 TRAIT D'UNION



FAÇADE 1 | 100



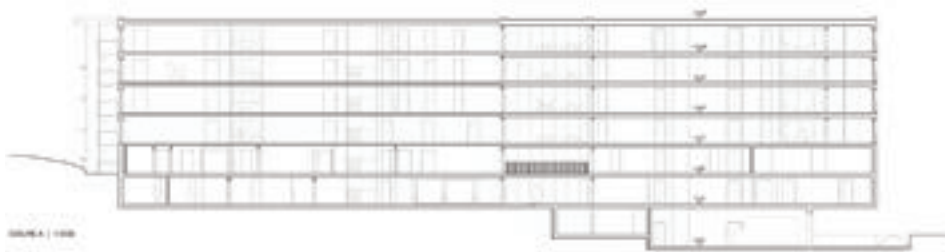
INT. BY TRAIT D'UNION



FAÇADE 2 | 100



FAÇADE 3 | 100



PLAN 1 | 100



PLAN 2 | 100

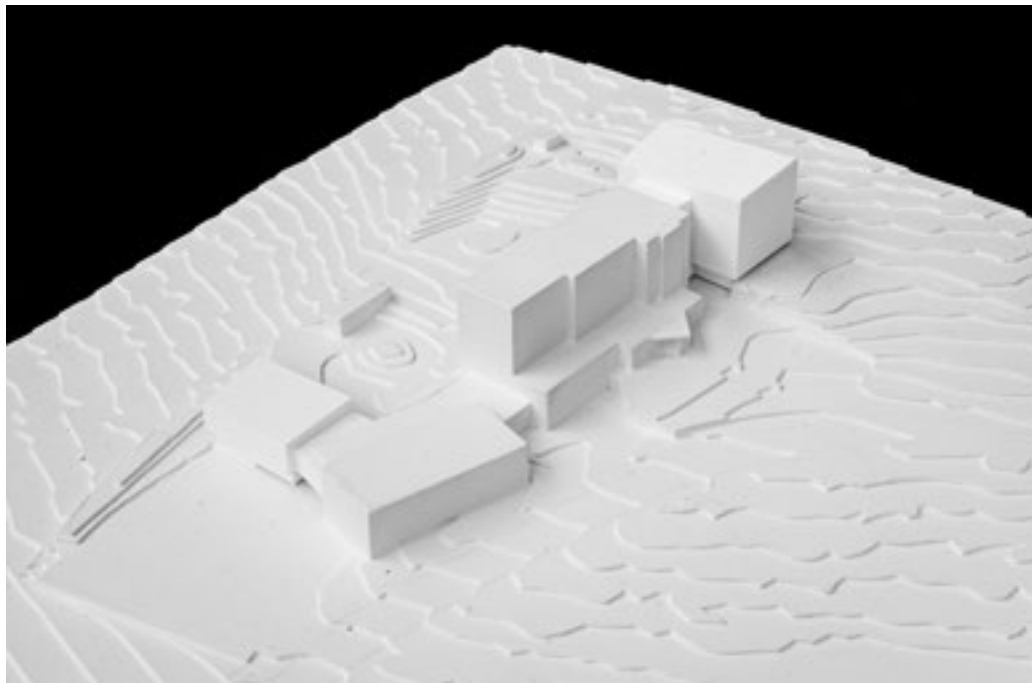
AGRANDISSEMENT DE L'EMS FOYER PIERRE-OLIVIER À CHAMSON

TRAIT D'UNION



N°04 TRAIT D'UNION

PROJETS NON CLASSÉS



N°01 ENSIEME

WETTSTEIN ARCHITECTES SA, NYON

Collaborateurs :

Marcos Mota, Gaetan Wettstein, Marc Wettstein

FLK INGÉNIEURS CIVILS SÀRL, GLAND

Collaborateur :

Bastien Badan



N°02 JUSTINE, MARIA ET CAMILLE

BAUR KLOTT ARCHITEKTEN GMBH, BASEL

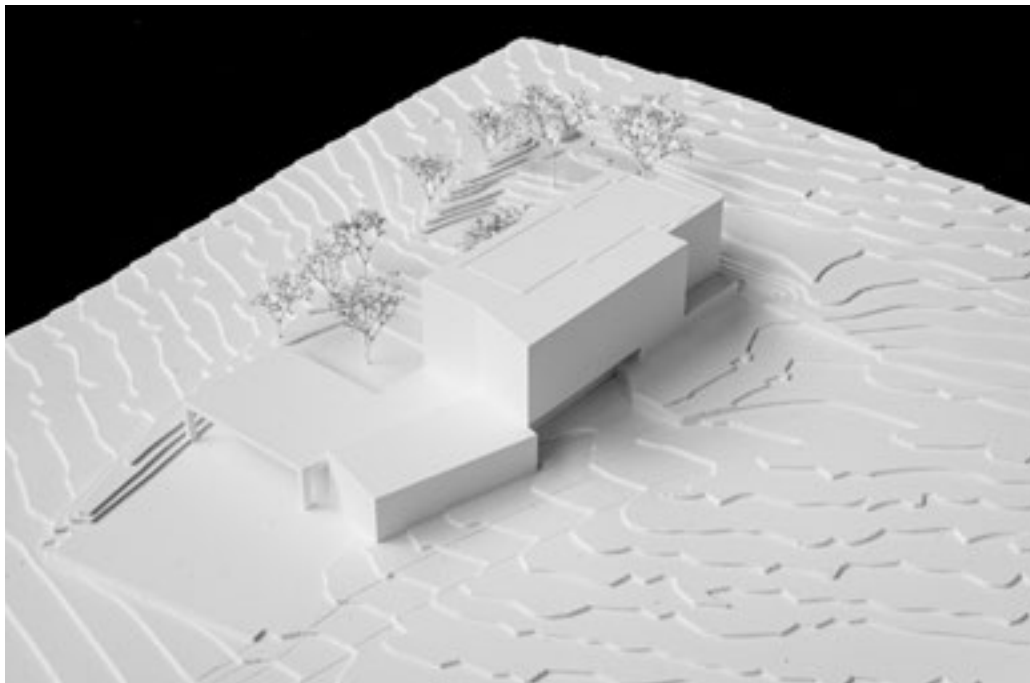
Collaborateurs :

Daniel Baur, Julia Klott

PROF. GUSTL LACHENMANN, VAHINGEN

Collaborateur :

Prof. Gustl Lachenmann



N°03 ENTOURAGE

FREI REZAKHANLOU SA, LAUSANNE

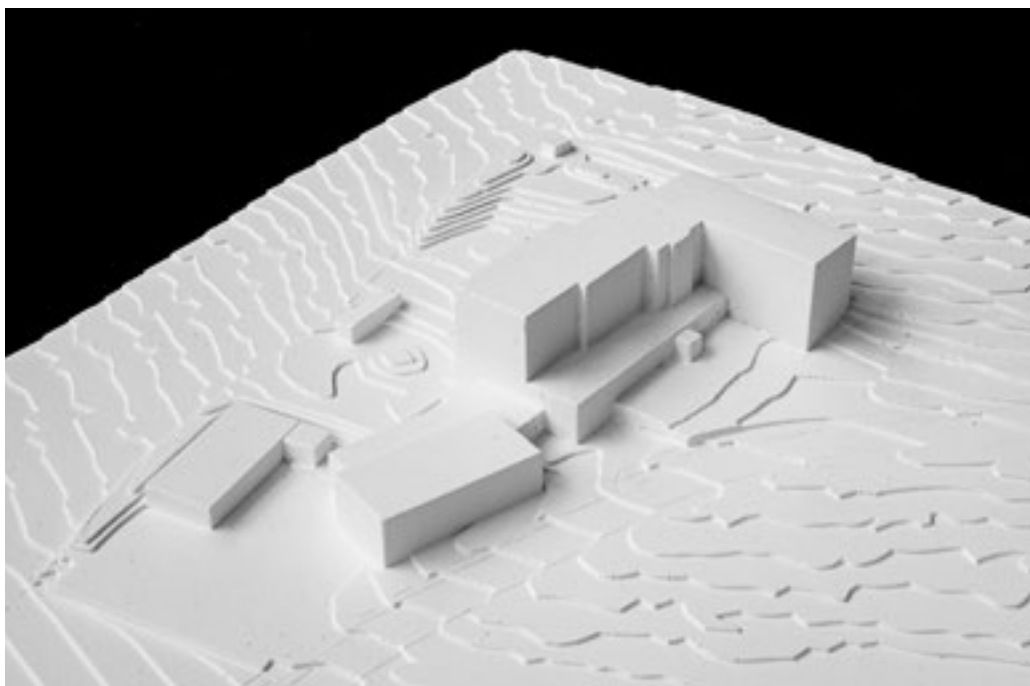
Collaborateurs :

Eric Frei, Kaveh Rezakhanlou, Joao Deus Ferreira,
Ryan Maklouf, Javier Fueyo

KÄLIN & ASSOCIÉS SA, LAUSANNE

Collaborateur :

Jean-François Kälin



N°05 FRANKENWEENIE

FABIAN WIELAND ARCHITECTE EPFL, LAUSANNE

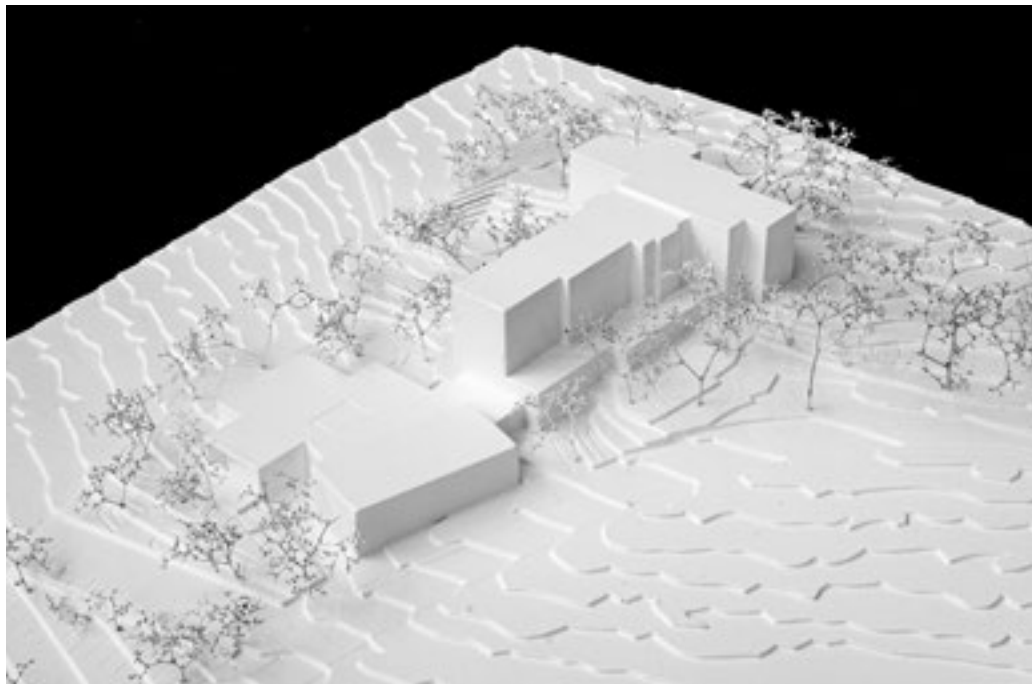
Collaborateur :

Fabian Wieland

WILLI INGÉNIEURS SA, MONTREUX

Collaborateurs :

Stéphane Ménerat, Hervé Berger



N°06 ANNE & CAMILLE

FOURNIER ET MACCAGNAN ARCHITECTES, BEX

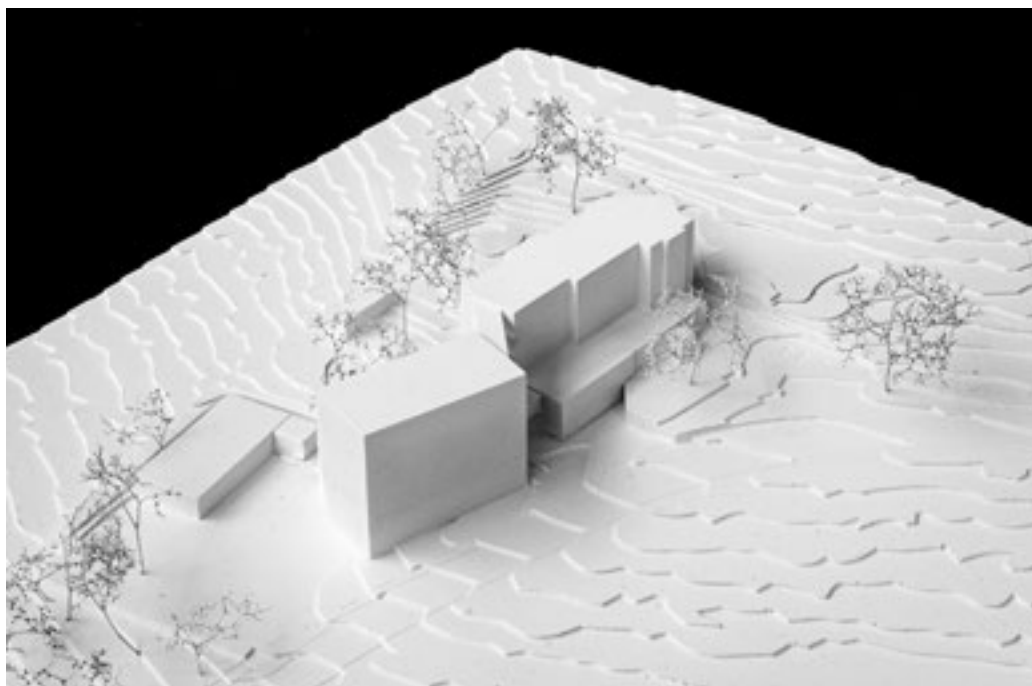
Collaborateurs :

Sandra Maccagnan, Pascal Fournier, Lucien Bourban,
Julie Bovier, Amélie Cosandey

PIERRE KURMANN INGÉNIEUR CIVIL, MONTHEY

Collaborateur :

Pierre Kurmann



N°07 CONTRASTES

PETRU CEBAN, GENÈVE

Collaborateur :

Petru Ceban

NESH SÀRL, LANCY



N°08 TOUJOURS ENSEMBLE

MM&J ARCHITECTES ET ASSOCIÉS ET LUIS DE GREGORIO, SION

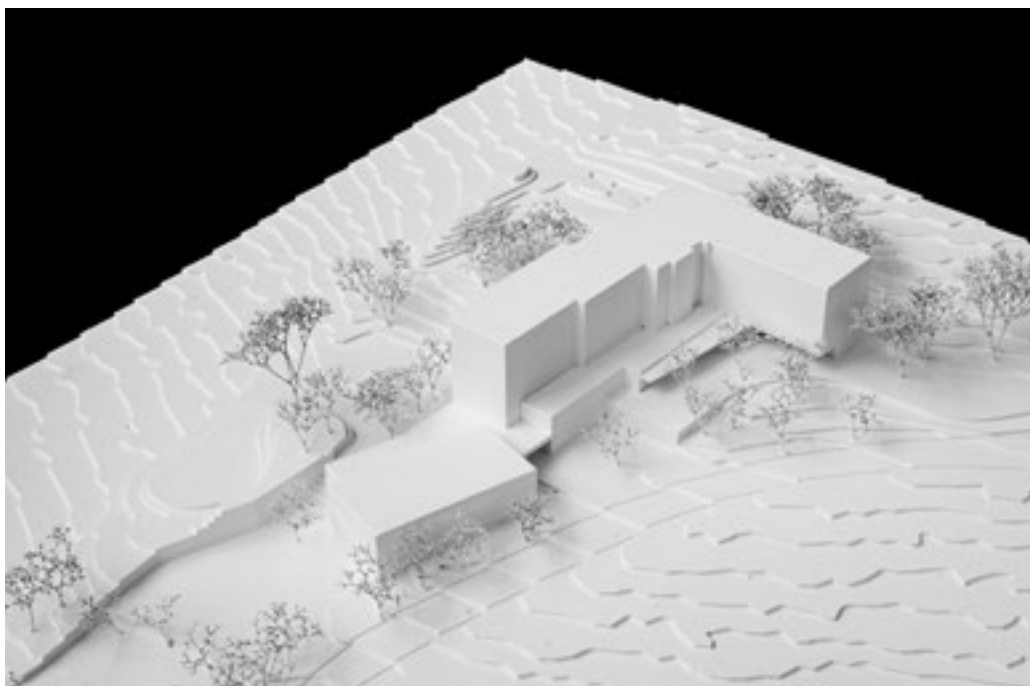
Collaborateurs :

Michael McCullough, Joseph Cordonier, José Berbiela Bustamente, Luis de Gregorio Tomas, Maria del Carmen Marin Nogales

ALPATEC SA, MARTIGNY

Collaborateurs :

Alain Hugo, Jacques Formaz, Gabriel Morais, Sacha Broccard



N°09 MAC

JORDAN ARCHITECTES SA, VEVEY

Collaborateurs :

David Jordan, Raphaël Perrinjaquet, Mathieu Cretton

PETIGNAT & CORDOBA, MONTREUX

Collaborateurs :

Cordoba Manuel, Overney Albin, Voirol Léonard, Devaud Benjamin



N°10 SOURCE VIVE

MEYER ARCHITECTURE, SION

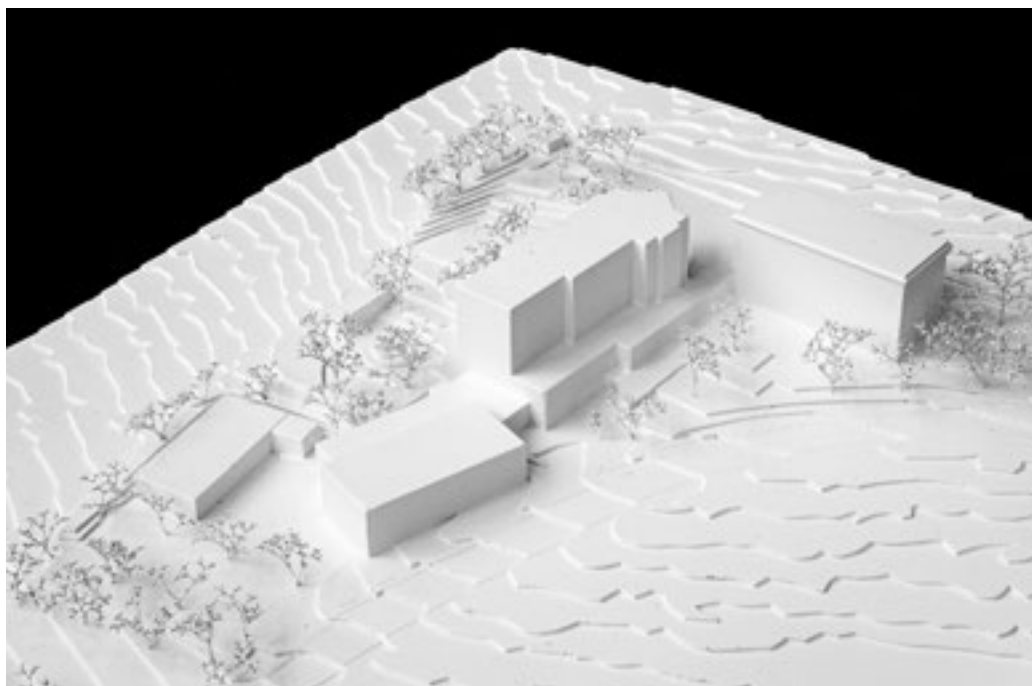
Collaborateurs :

François Meyer, Camille Mabillard, Jonathan Mabillard,
Maximiliano Rivera, Romain Roduit

JEREMY NUTIN INGÉNIEURIE + GÉOTECHNIQUE
SÀRL, VEYSONNAZ

Collaborateur :

Jeremy Nuttin



N°11 SAMOU

MEMENTO ARCHITECTURE SÀRL / STUDIO V9 SÀRL,
SION / BIENNE

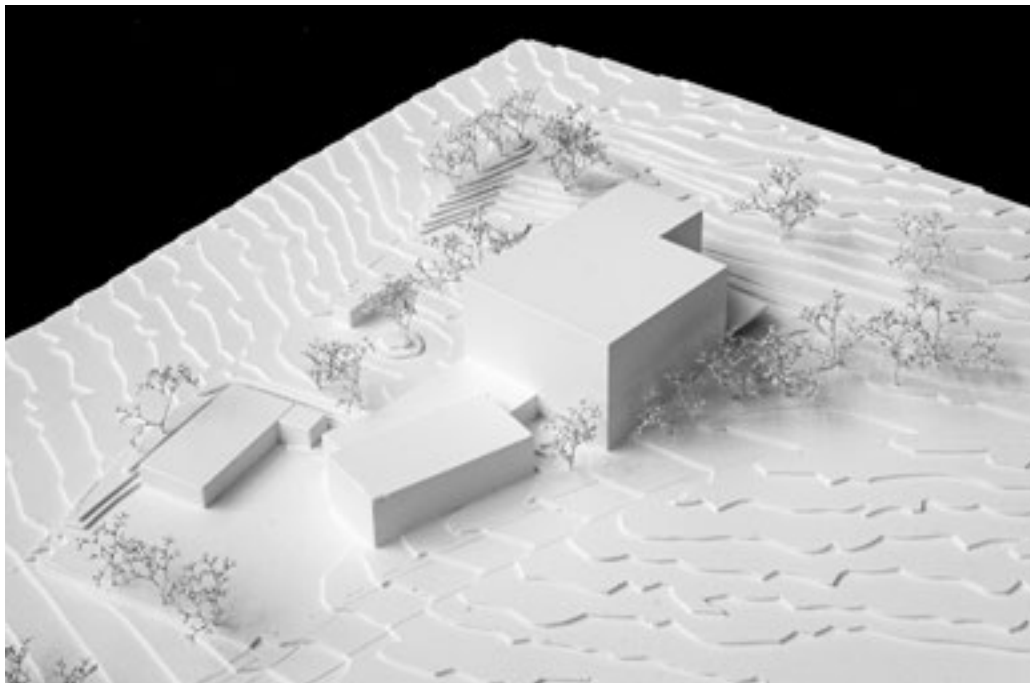
Collaborateurs :

Bob Morard, Tiago Feliciano, Tanguy Poffet,
Bastien Jeandrevin, Samu Leppänen, Sacha Rouiller

IDEALP SA, SION

Collaborateur :

Evan Parvex



N°12 **BARNEY GUMBLE**

CHESEAUXREY ASSOCIÉS SA, SION

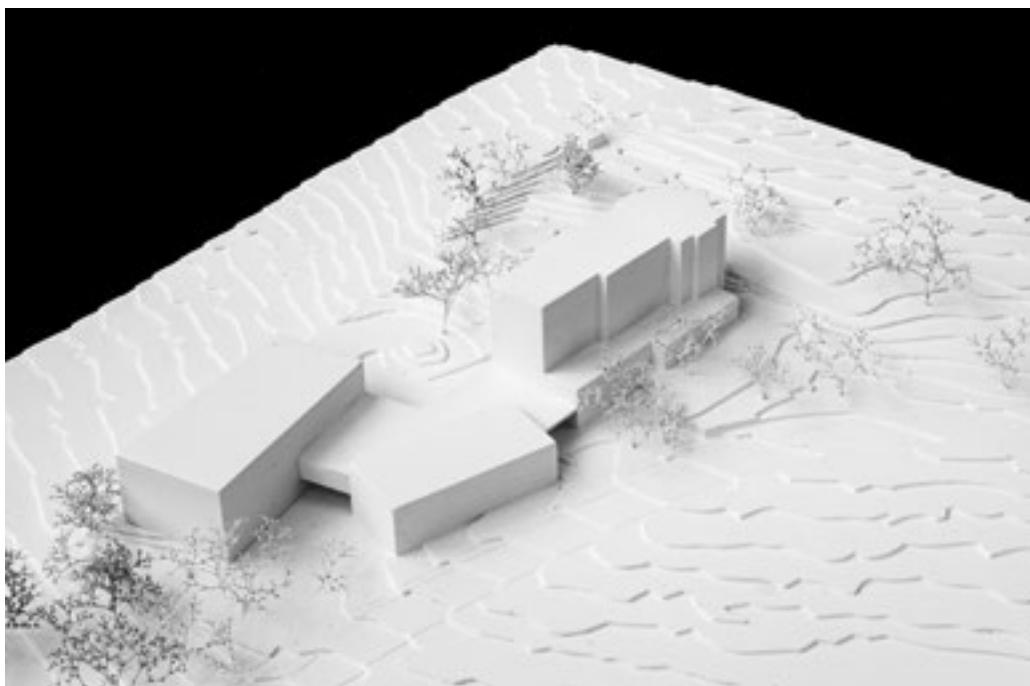
Collaborateurs :

Olivier Cheseaux, Sébastien Vitre, Dario Zimmermann,
Emanuel Amaral, Alexandre Rey

CSD INGÉNIEURS SA, SION

Collaborateurs :

Nicolas Renggli, Christian Gaspoz



N°13 **CHAM'S ISLAND**

COMMUNAUTÉ D'ARCHITECTES VVP -

VARONE VILLÉ ARCHITECTES SA /

ERIC PAPON & PARTENAIRES SA, SION

Collaboratrices :

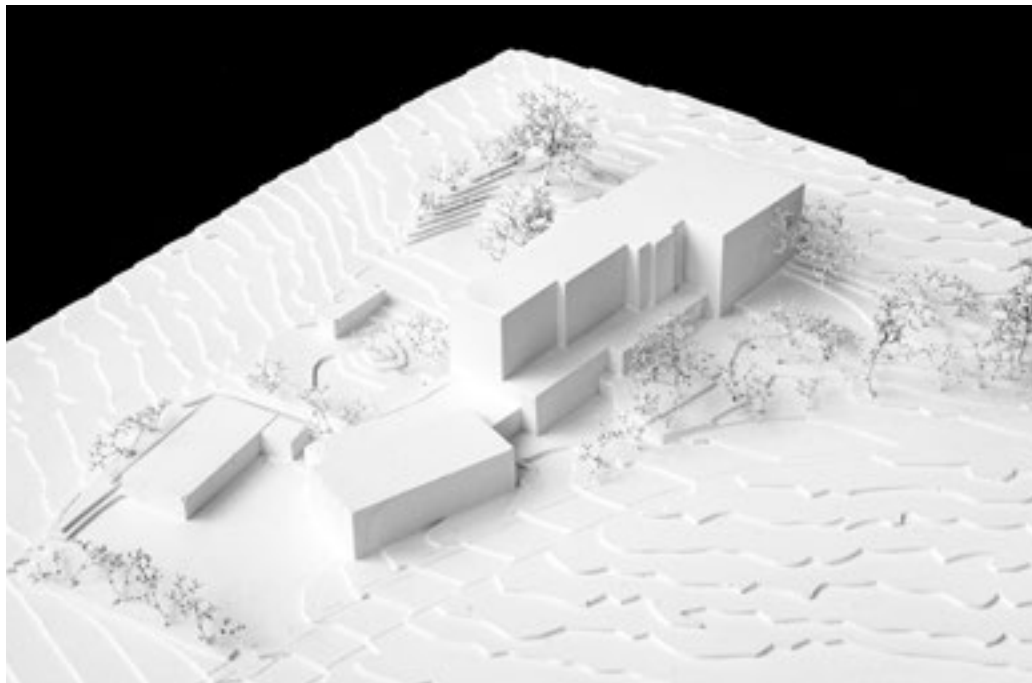
Pascal Varone, Serge Villé, Eric Papon

Emilie Revaz, Virginie Morard, Vanessa Reynard

KBM ENGINEERS SAE, SION

Collaborateurs :

Jacques Fournier, Régis Marclay, Tor Lundström, Marlène
Vouillamoz



N°15 JUDD

R2A ARCHITECTES, SION

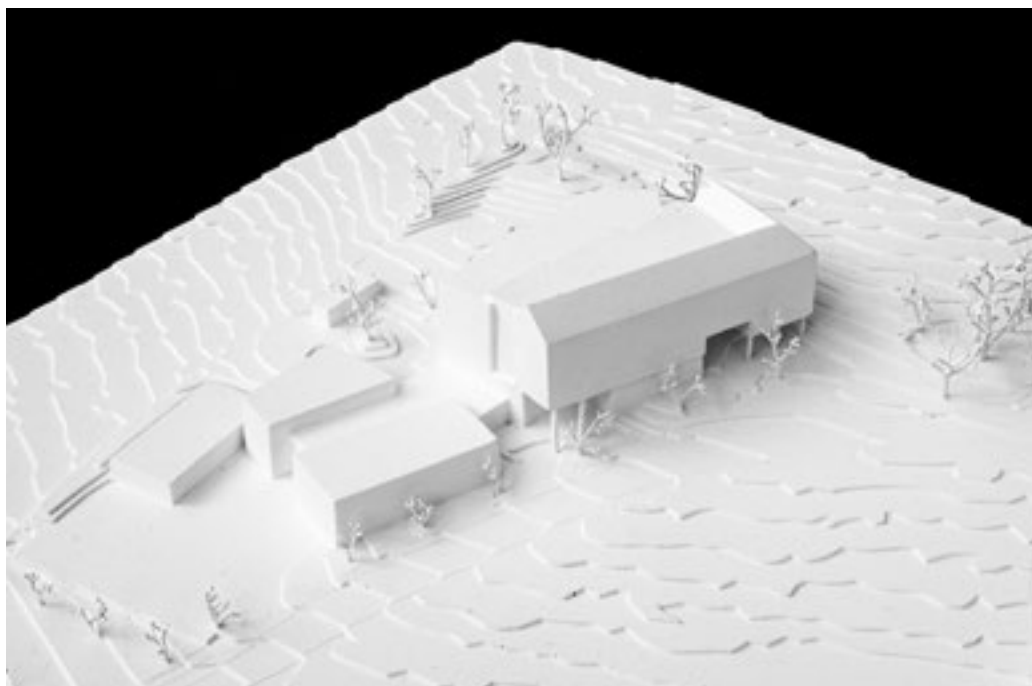
Collaborateurs :

Gregor Watson, Céline Seingre, Jérôme Rudaz,
Renaud Rudaz

SD INGÉNIERIE DÉNÉRIAZ ET PARLONG SION SA,
SION

Collaborateurs :

Xavier Mittaz, Grégory Morand, Frédéric Savioz,
David Sassano



N°16 TANDEM À SIX DE GRU

KOLLAGE ARCHITECTES SÀRL, BIEL BIENNE

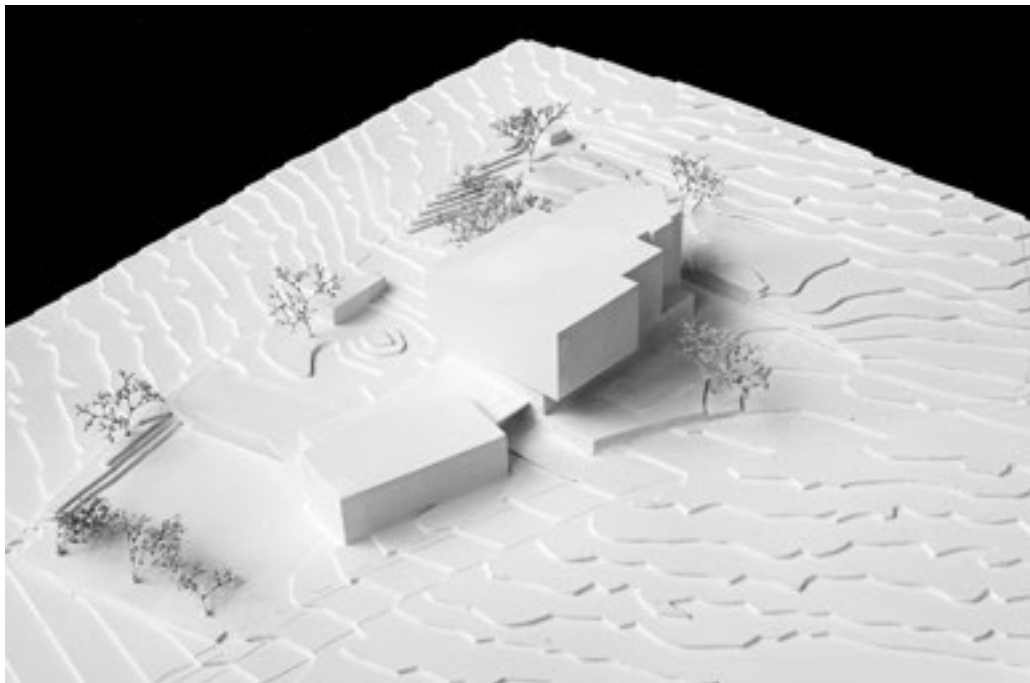
Collaborateurs :

Vladimira La Gennusa, Marco La Gennusa, Marco Tassa

BMANTEGANI & WYSSEIER SA, BIEL BIENNE

Collaborateur :

Fabian Hürzeler



N°18 SYMBIOSE

CW ARCHITECTES SA, SION

Collaborateurs :

Grégoire Wenger, Matteo Ricchi, Joël Loutan,
Adis Ljajikj, Deborah Haslimann, Emilie Favre,
Gabriel Aymon, Louis Coiffier, Fanny Zeltner,
Geoffrey Rossier

CORDONIER & REY SA, SIERRE

Collaborateurs :

Yves Rey, Pierre-Cédric Cordonier, Grégoire Mudry



N°19 IRIS

DARE ARCHITECTES SÀRL, MARTIGNY

Collaborateurs :

Gras Alice, Bugaud Delphine

AMV MASSEREY & VOID SA, SION

Collaborateurs :

Voide Philippe, Moix Victorien, Yates Megan



N°20 LE SIX DE GRU

DVARCHITECTES & ASSOCIÉS SA, SION

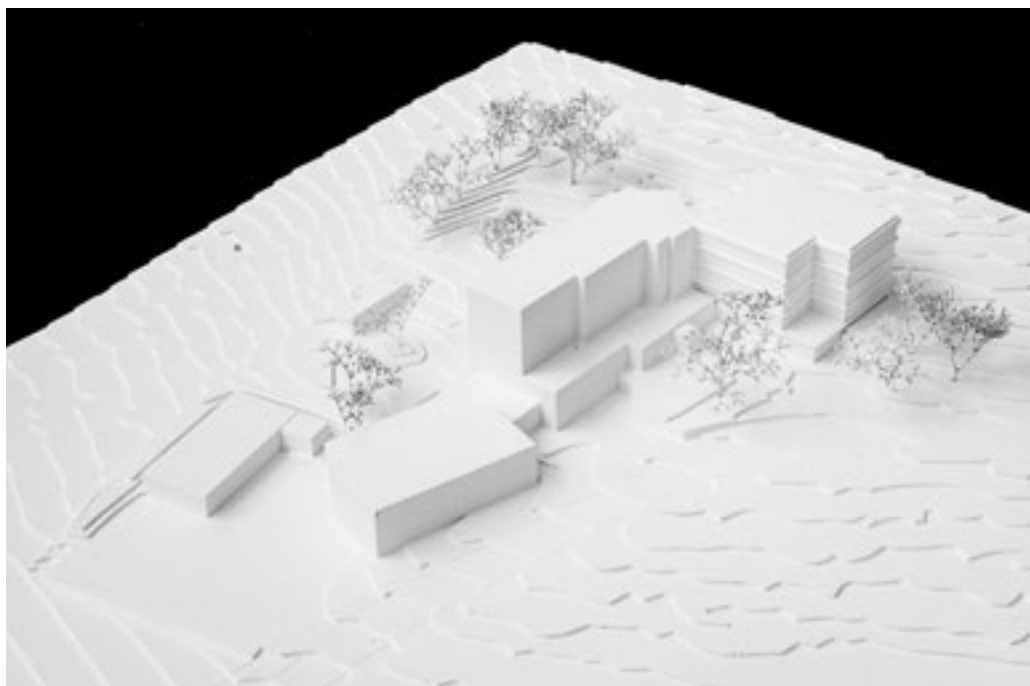
Collaborateurs :

Darbellay-Duss Anne-Line, Cotter Glenn, Hare Stefan,
Zen Ruffinen Alan, Serra Montaña Anna,
Fauchère Clémence, Praz Julien

SOLLERTIA GROUPE D'INGÉNIEURS, MONTHEY

Collaborateurs :

Brochellaz Lionel, Teixeira Ricardo, Gonçalves Jorge,
Fürst Valentin, Tordeur Fabien, Vukovic Milisav, Avanthay
Emmanuel



N°21 LES NOUVEAUX PLATEAUX

B29 SA, GENÈVE

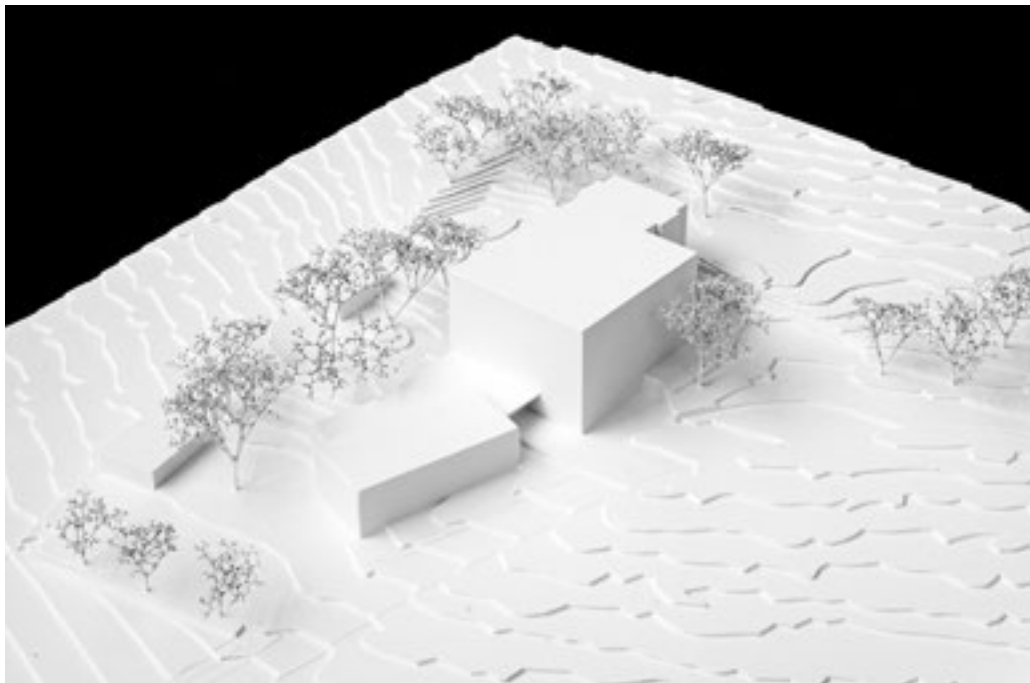
Collaborateurs :

Thomas Bergman, Marius Guillemot, Clémentine Fattal
Daumeries, Kevin Billoudm Patrick Melis,
Jean-Baptiste Geley

DE SAXO INGÉNIEURS SA, SION

Collaborateur :

Joseph Dussex



N°22 LE GRAND ARVIN

TRANSVERSAL ARCHITECTES, LAUSANNE

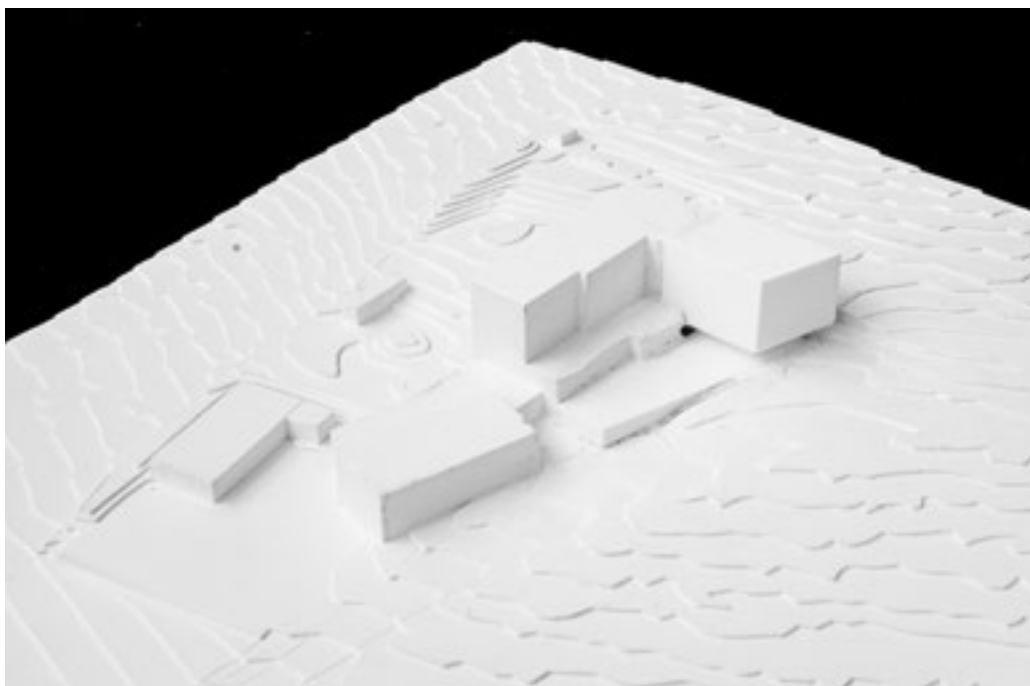
Collaborateurs :

Xavier Marlaire, Eléonore Ambroise

INGEA, LAUSANNE

Collaborateur :

Sébastien Corthay



N°25 SMARTHOME

LES ATELIERS D'ARCHITECTES SION SÀRL, SION

Collaborateur :

F. Quennoz

OU3 SA, THÔNEX

Collaborateurs :

Bernard Ott, John Wuest



N°26 PRINTEMPS, ÉTÉ, AUTOMNE, HIVER... ET PRINTEMPS

BATÍQ S.COOP. MADRID

Collaborateurs :

Cristina Platero, Carlos Ostlaza, Silvia Alvarez

SEGC INGÉNIEURS CONSEIL SA, FRIBOURG

Collaborateurs :

Romain Wicht, Déborah Pouly, Nicolas Bapst,
Christophe Binder



N°27 LESS IS MORE

SARA GELIBTER ARCHITECTE INDÉPENDANT,
BIEL/BIENNE

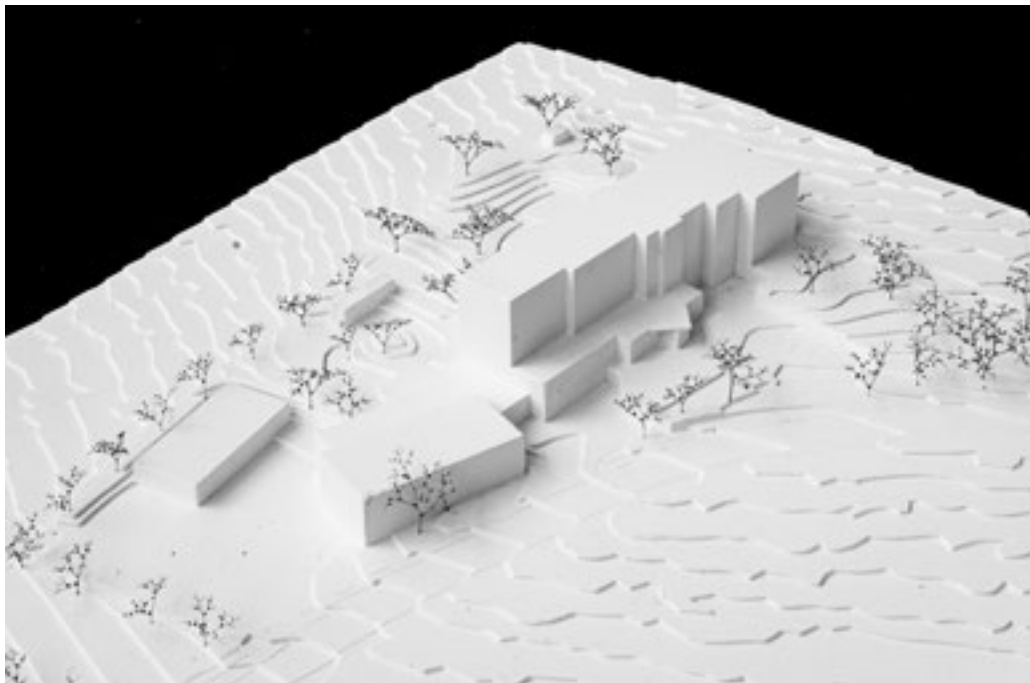
Collaborateurs :

Epp Kesküla Erard, Sara Gelibter

AFRY SUISSE SA, DELÉMONT

Collaborateur :

Sébastien Durieux



N°28 DANS LE JARDIN

SIEGRIST THEUBET ARCHITECTES SÀRL,
BIEL/BIENNE

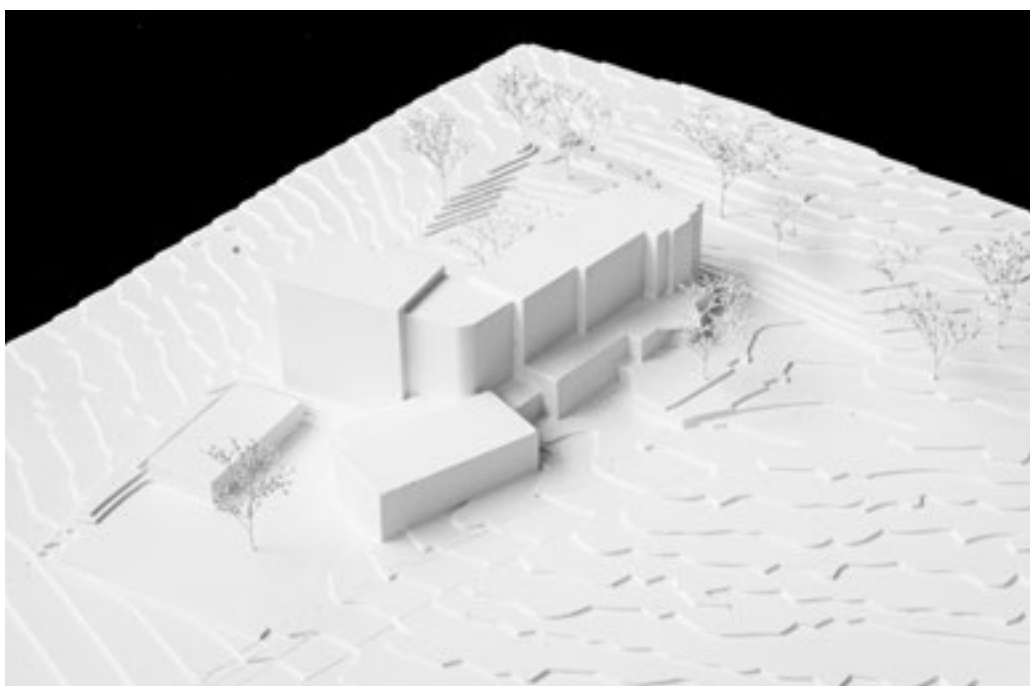
Collaborateurs :

Mariela Siegrist, Nadège Theubet, Jean-Loup Clément

WEL CONSULTING SÀRL, ORVIN

Collaborateurs :

Stéphane Beney, Fabrice Weber, Pedro Magdalena,
Soares César, Pierre-Alain Reymond, Ahmed Al Gizaniz



N°29 SARMEÏN

PIERRE MÉTRAILLER ARCHITECTE, ZÜRICH

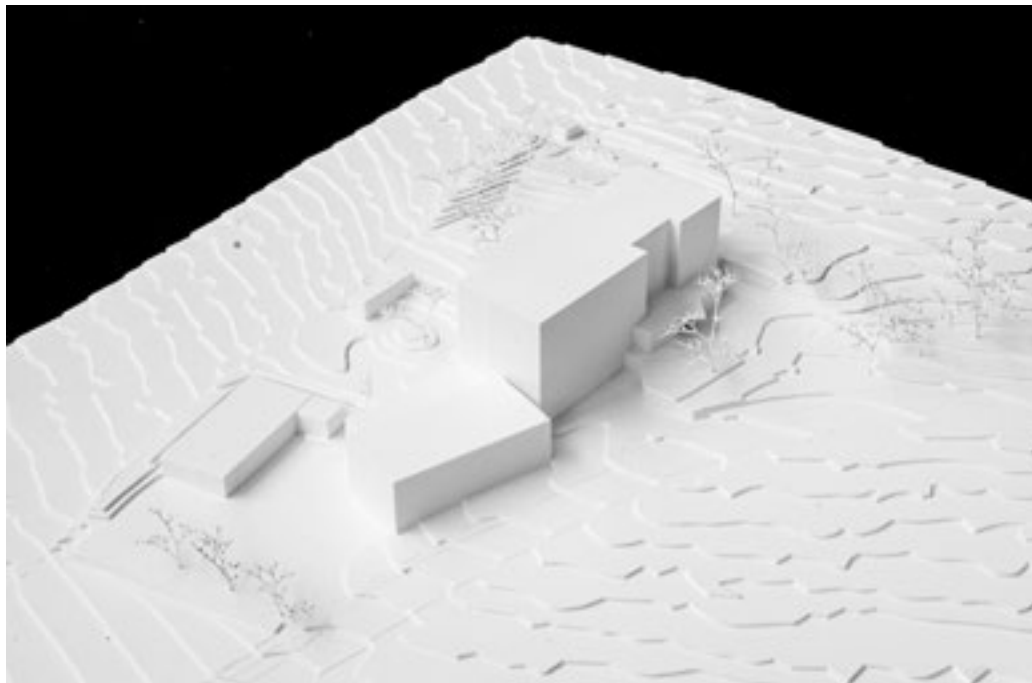
Collaborateur :

Pannatier Benjamin

MEYLAN INGÉRNIEURS SA, LAUSANNE

Collaborateurs :

Gregorin Ivan, Métraiier Laurent, Maschio Etienne



N°30 IN

EIDO ARCHIECTES SA, YVERDON-LES-BAINS

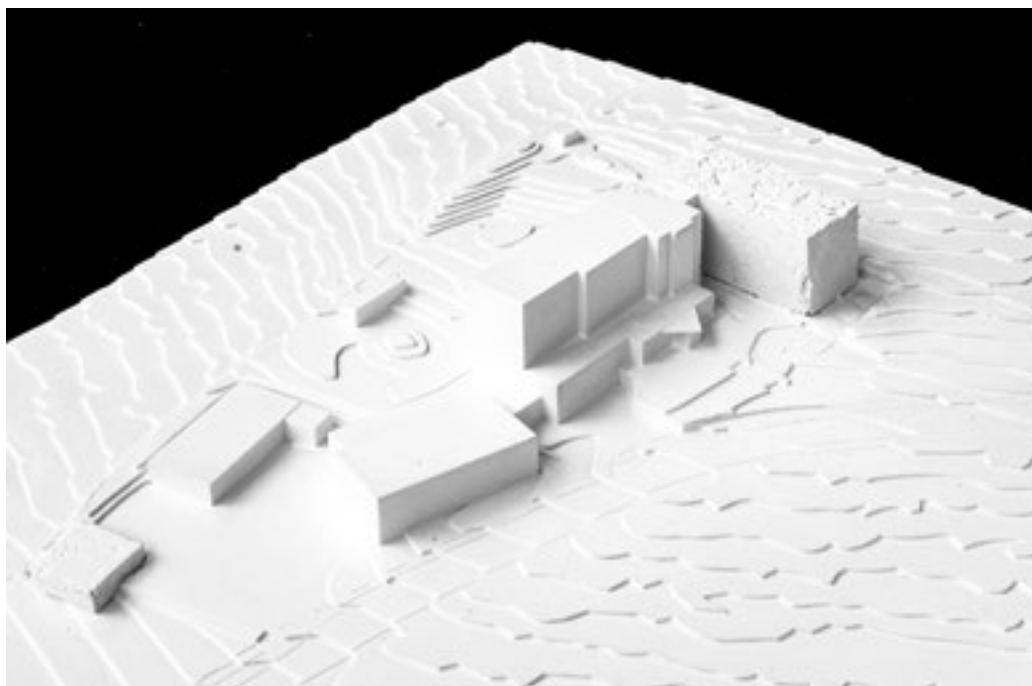
Collaborateurs :

David Eichenberger, Diogo Dos Santos, Gael Nicolet,
Vanessa Delessert, Mylène Philipona

INGENI SA, FRIBOURG

Collaborateur :

Lionel Bussard



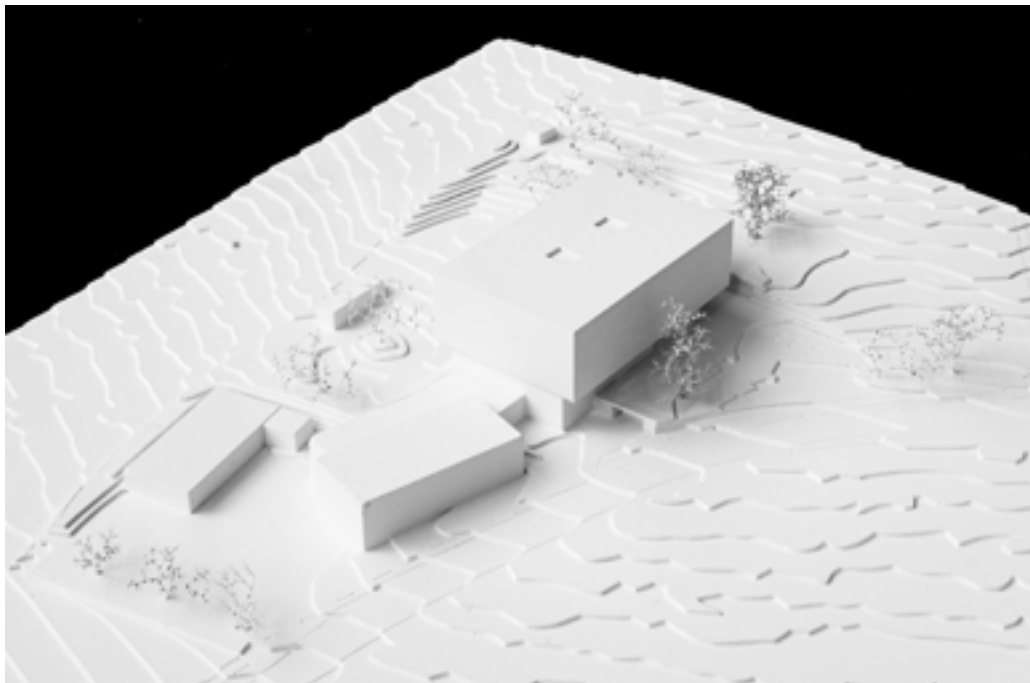
N°31 LE FLEUVE ET LA MONTAGNE

POPPY THEN FLOYD ARCHITECTE, LE BRASSUS

STRUCTURAME SÀRL, GENÈVE

Collaborateurs :

Luis Borges, Damien Dreier, Hugo Ribet, Guillaume Alliman



N°32 DU CEP A LA CIME

O&C ARCHITECTES SA, MONTHEY

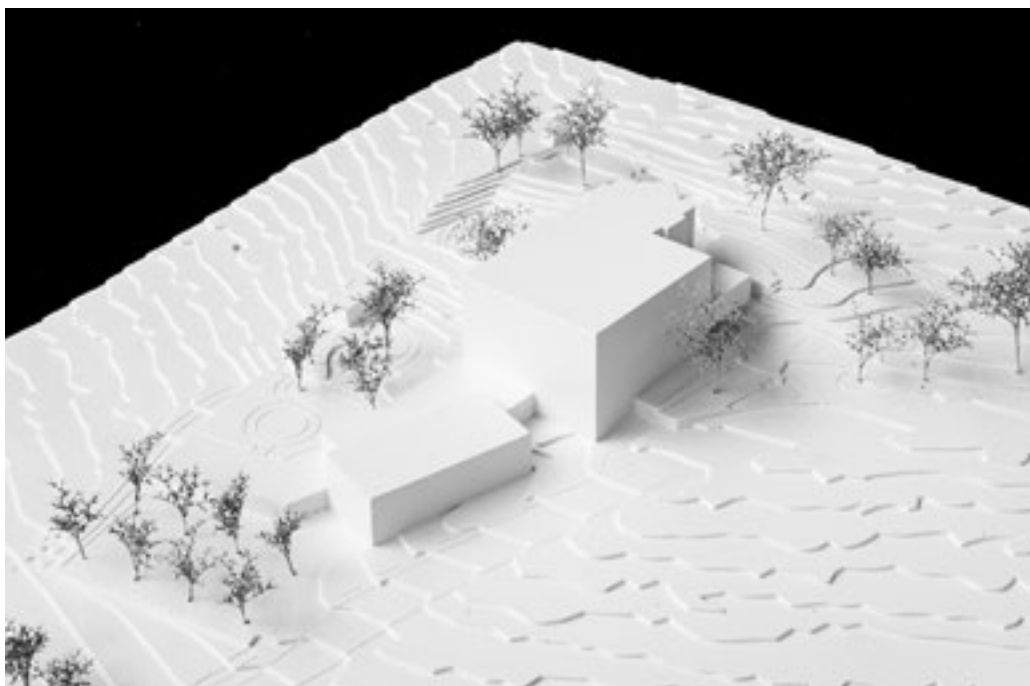
Collaborateurs :

Boukhechina Malik, Oliveira Bruno, Mullet Louise,
Schürmann Matteo

NCO-ING SA, MONTHEY

Collaborateur :

Nicolas Corger



N°33 SAC À DOS

COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES, DELÉMONT

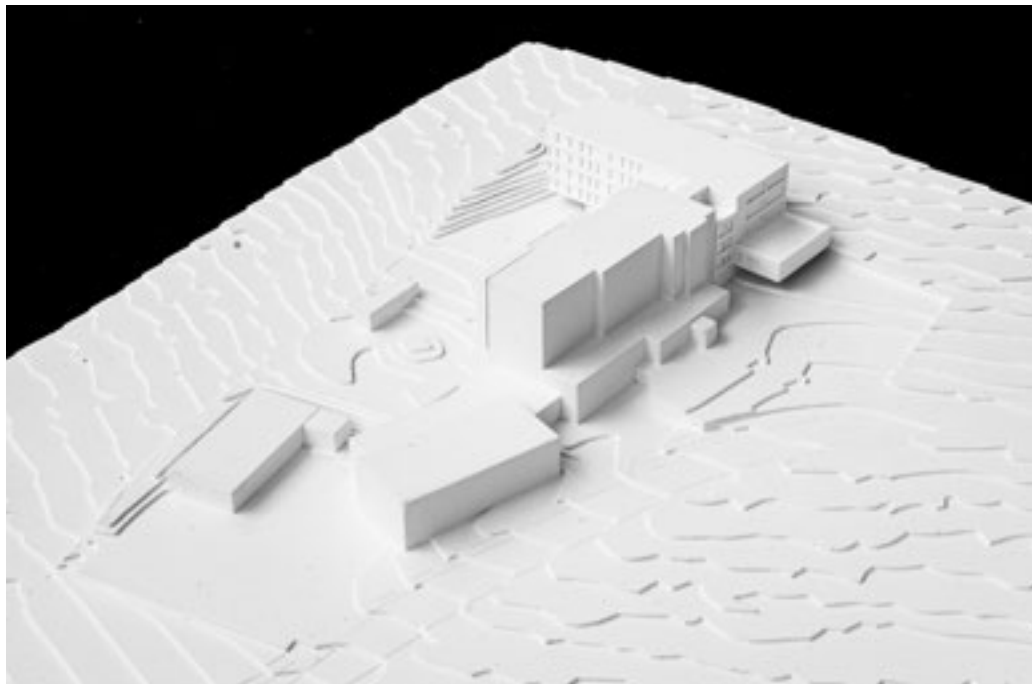
Collaborateurs :

André Mota, Laure Juillerat, Thibault Koulmey, Toufiq Ismail-
Meyer, Diego Comamala

KURMANN CRETTON INGÉNIEURS, MONTHEY

Collaborateurs :

Alexandre Schmid, Roberto Peruzzi



N°35 **GENIUS LOCI**

TERRITORIO Y ARQUITECTURAS FOCHO, MADRID

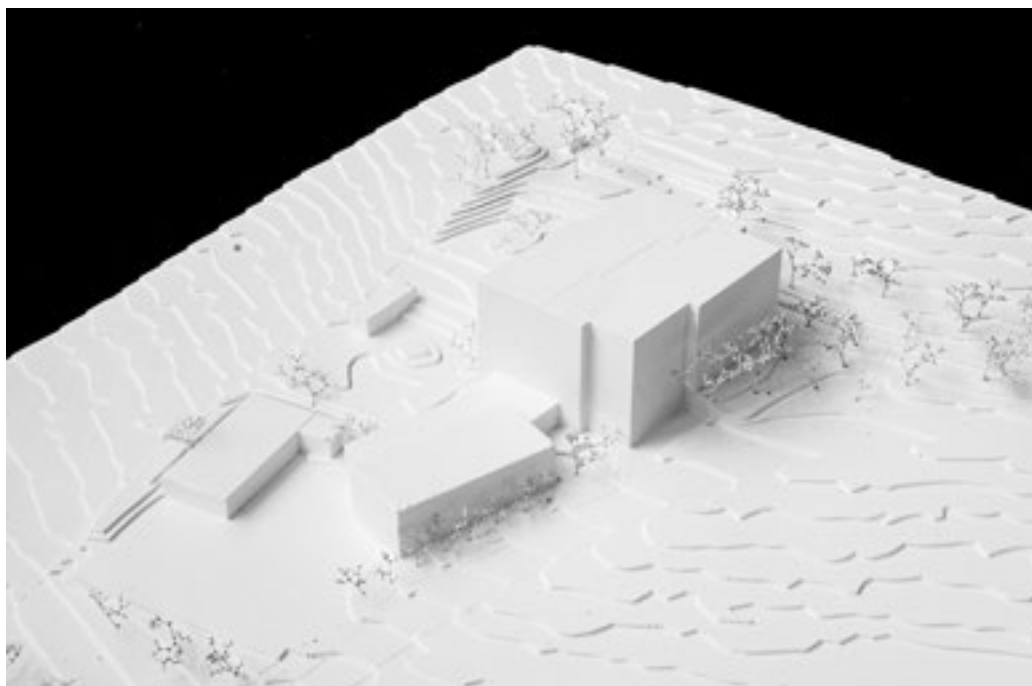
Collaborateurs :

Carlos Nogueira de Diego Jaime Corral, Silvia Arangüena,
Leticia Quintana

KUNG ET ASSOCIÉS SA, ÉCHALLENS

Collaborateurs :

Marco Barragans, Cécile Marguerat, Arvid Sigstam,
Jésus Sanchez



N°36 **BOUSSOLE**

DREIER FRENZEL SÀRL, LAUSANNE

Collaborateurs :

Yves Dreier, Eik Frenzel, Carlotta Boxebeld, Alex Burri

MAWI INGÉNIEURS CONSEILS SAL, LAUSANNE

Collaborateur :

Jean Perez